



CHARTRE

DE POLITIQUE CULTURELLE
POUR LA PROVINCE DES ÎLES LOYAUTÉ

UNE AMBITION CULTURELLE



Province des Îles Loyauté

NOUVELLE CALÉDONIE

PROVINCE DES ILES LOYAUTÉ

DIRECTION DE LA CULTURE ET
DES AFFAIRES COUTUMIÈRES

L'ambition culturelle pour
la province des îles Loyauté est de
construire un entre-deux qui allierait
des éléments liés à l'enracinement
et ceux de l'universalité.

La culture dans la province
des îles Loyauté ressemble à
une île où la culture mythique,
la culture structurelle et celle
d'aujourd'hui, forment un ensemble ;
un tout qui explique sa complexité.



SOMMAIRE

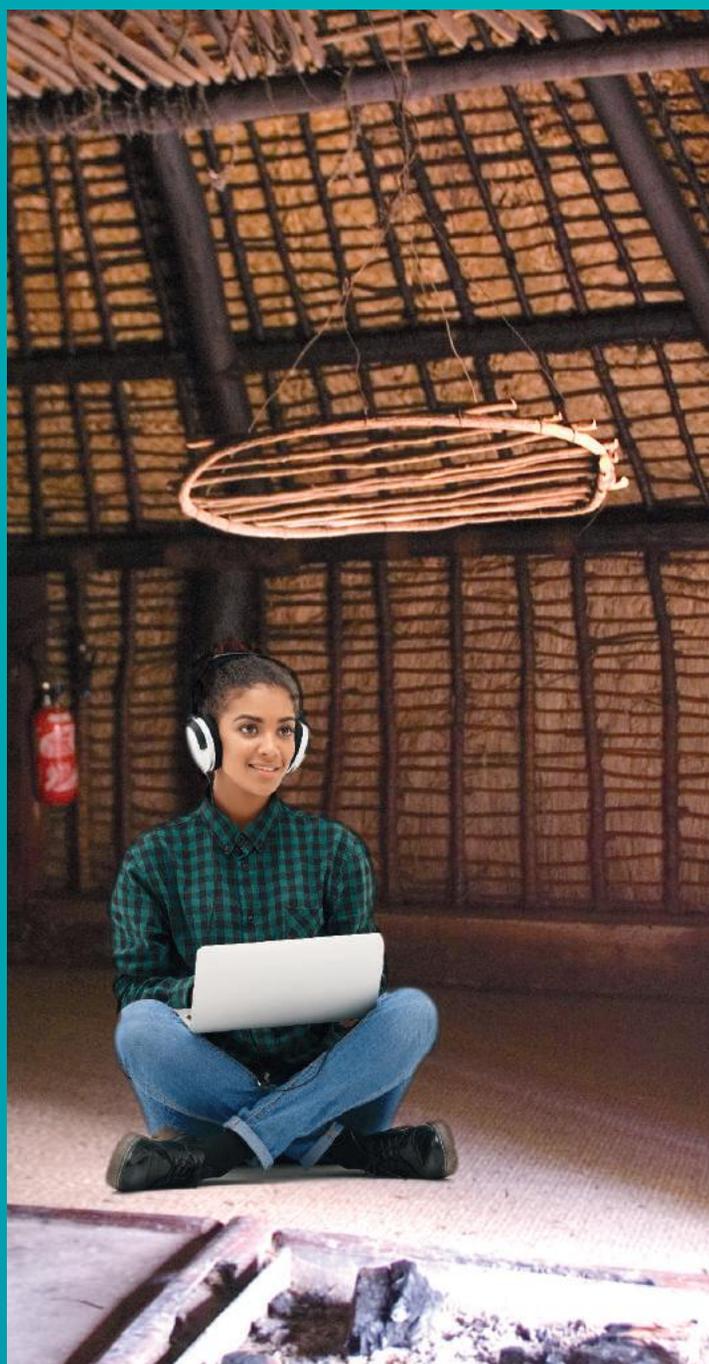
- 1 INTRODUCTION**
UNE AMBITION CULTURELLE POUR LES ÎLES LOYAUTÉ p.6
 - 1.1 L'ESPACE, LE TEMPS, LES AUTRES...
 - 1.2 L'ENRACINEMENT ET L'UNIVERSALITÉ
 - 1.3 L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE
 - 1.4 LE CALENDRIER SOCIAL
- 2 ÉLÉMENTS DE CONTEXTE p.10**
 - 2.1 L'ENGAGEMENT DE LA PROVINCE DES ÎLES LOYAUTÉ EN FAVEUR DE LA CULTURE :
LES PARADOXES D'UNE MONTÉE EN PUISSANCE
 - 2.2 LE CONTEXTE DE LA PIL
 - 2.2.1 DES RÉSEAUX CULTURELS NOMBREUX
 - 2.2.2 UN PAYSAGE ARTISTIQUE ET CULTUREL DENSE
 - 2.2.3 PRATIQUES COLLECTIVES ET PRATIQUES INDIVIDUELLES
 - 2.2.3 CONDITIONS DE LA QUALIFICATION
- 3 TROIS ENJEUX MAJEURS... p.22**
 - 3.1 LA QUESTION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA MÉTHODE DE CO-CONSTRUCTION
 - 3.2 LA VALORISATION ET LA TRANSMISSION DU RICHE HÉRITAGE CULTUREL
 - 3.2.1 PATRIMOINE
 - 3.2.2 TERRITOIRE
 - 3.2.3 L'ENSEMBLE DES CRÉATIONS ET ACTIONS DE L'HOMME
 - 3.2.4 CONSTRUCTION PATRIMONIALE DANS UN PROCESSUS DE DÉCOLONISATION
 - 3.2.5 INSULARITÉ SINGULIÈRE ET COMPLEXE
 - 3.2.6 ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE
 - 3.2.7 ALTÉRITÉ PARTAGÉE
 - 3.3 LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE PROVINCIAL
 - 3.3.1 ORALITÉ, ÉCRITURE ET LECTURE PUBLIQUE
 - 3.3.2 LE SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA PRODUCTION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
 - 3.3.3 LE SOUTIEN AUX INDUSTRIES CRÉATIVES
 - 3.3.4 LA COMMUNICATION
 - 3.3.5 LE NUMÉRIQUE
- 4 LES GRANDS CHANTIERS À VENIR p.32**
 - 4.1 LE CENTRE CULTUREL YEIWENE YEIWENE, MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
AVEC DES MISSIONS NOUVELLES
 - 4.1.1 HISTORIQUE
 - 4.1.2 L'AMBITION PROVINCIALE
 - 4.1.3 L'INFRASTRUCTURE
 - 4.1.4 LE STATUT JURIDIQUE
 - 4.1.5 LES MOYENS

4.2	QUALIFICATION DU CHAMP CULTUREL	
4.2.1	LES MÉTIERS DE L'ADMINISTRATION ET DE LA GESTION CULTURELLE	
4.2.2	LES MÉTIERS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL	
4.3	LIER LA POLITIQUE CULTURELLE ET LA POLITIQUE ÉDUCATIVE	
4.4	L'INTÉGRATION DE LA CULTURE DANS D'AUTRES SECTEURS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX	
4.5	SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES	
4.5.1	INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES	
4.5.2	SITUATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE	
4.5.3	DE NOUVEAUX ENJEUX : LES TECHNOLOGIES ET LES USAGES	
5	MISE EN ŒUVRE	p.40
5.1	LA GOUVERNANCE	
5.1.1	LES CARACTÉRISTIQUES DE CETTE GOUVERNANCE	
5.1.2	LE CONSEIL CULTUREL	
5.1.3	LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL	
5.1.4	LA VALORISATION ET LA TRANSMISSION DE L'HÉRITAGE CULTUREL	
5.1.5	LA COORDINATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	
5.2	LE MANAGEMENT	
5.2.1	BESOINS-OBJECTIFS	
5.2.2	THÉORIE	
5.2.3	LES 5 PRINCIPES FONDAMENTAUX DU MANAGEMENT PARTICIPATIF	
5.2.4	LES FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS À SA MISE EN PLACE	
5.3	LE FINANCEMENT	
5.3.1	LE FINANCEMENT PUBLIC	
5.3.2	LE BUDGET DE LA DCAC	
5.3.3	LA PRÉPARATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL (BP) ET DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (BS)	
5.3.4	L'EXÉCUTION ET LE SUIVI DU BUDGET	
5.4	PLAN DE MISE EN ŒUVRE	
6	SUIVI ET ÉVALUATION	p.48
6.1	LE MODÈLE INSULAIRE	
6.2	LE SUIVI ET L'ÉVALUATION	
6.3	LES INDICATEURS	
6.3.1	LES GRANDS CHANTIERS	
6.3.2	LA MISE EN ŒUVRE	
6.4	ECHÉANCE ET DÉLAI	
6.5	MOYENS	
6.6	PAR QUI ?	
7	CONCLUSION	p.52
	POUR UNE PROVINCE DES ÎLES ENRACINÉE DANS SA COUTUME ET OUVERTE AUX AUTRES, TERRE SYMBOLIQUE ET DE CRÉATION	

UNE AMBITION CULTURELLE POUR LES ÎLES LOYAUTÉ

La civilisation kanak et celle des îles Loyauté en particulier est en effet bousculée par des évolutions majeures qui touchent notre relation au temps, à l'espace, et aux autres.

1.1 L'ESPACE, LE TEMPS, LES AUTRES



La relation au temps, à l'espace, et aux autres est toujours autant marquée tant par la généalogie dont l'histoire du clan liée à un terroir et à un ancêtre commun que par un trait culturel qui caractérise l'Homme kanak ; l'hyper-mobilité.

La dynamique de déplacement des populations océaniques et kanak en particulier est qualifiée par des analystes économiques et autres politiciennes comme un exode rural. Or, il s'agit d'une pratique culturelle liée au déplacement et au mouvement dans un espace et un temps donné.

Cette perception du temps, de l'espace et des relations avec les autres devra être conjuguée avec celle du monde contemporain.

L'homme et la femme kanak contemporains sont le produit de sept générations d'une histoire où ont été imbriqués trois systèmes de valeurs :

- les valeurs kanak qui répondent à des principes de vie communautaire
- les valeurs chrétiennes qui portent sur la relation de l'homme en tant qu'individu avec Dieu
- les valeurs des droits de l'homme occidental qui ont pour finalité la promotion des droits de l'individu.

Ces trois systèmes ne sont pas exclusifs comme le montrent les travaux réalisés par le Sénat Coutumier dans un document intitulé « Socle Commun des Valeurs Kanak ».

La fixation des populations dans un espace donné comme les tribus ; espace devenu exigu et la volonté des générations de retourner vivre sur les terres ne sont pas sans difficulté.



Un autre aménagement de l'espace est à penser afin de conjuguer aspiration collective et désir individuel.

Le temps culturel est marqué par le calendrier social qui résulte de la combinaison d'un calendrier lunaire et d'un calendrier agraire et marin. Ce temps est à conjuguer avec les temps économique et social régis par l'inscription du kanak des îles dans le monde économique, dans le système d'échange lié à la solidarité culturelle et cultuelle. Ce temps est aussi partagé avec les milieux associatifs qui sont actifs dans les îles Loyauté et en particulier sur Lifou.

Ces évolutions majeures permettent et accompagnent une évolution sans précédent des relations avec soi et les autres, entre identités et altérités. C'est le temps des identifications plurielles.

Toutes ces évolutions qui naissent d'un monde complexe en mouvement permanent construisent des incertitudes et des angoisses de l'avenir. Les crises économique-financières achèvent de perturber les ordres anciens. Une mutation profonde

du rapport de l'individu à la société en résulte. Face à la crise de surproduction des valeurs, à la marchandisation du monde, au règne indécent de l'argent, au traitement de l'urgence, il faut des valeurs à promouvoir.

Ces valeurs sont données par une culture, qui permet de composer entre l'enracinement et l'ouverture. Un entre-deux à construire qui garantirait l'équilibre de l'homme et la femme kanak contemporain des îles Loyauté.

En raison de cette évolution, la culture est un investissement stratégique, gage d'une citoyenneté renforcée. Elle ne doit pas être une activité annexe qui doit être remise en raison de problèmes budgétaires au profit de savoirs dits fondamentaux.

Le soutien aux pratiques artistiques et celui à la mise en œuvre d'une politique culturelle, doivent être encouragés. Les moyens budgétaires qui seront mis en œuvre par l'institution provinciale, devront répondre aux contraintes liées à la conjoncture mais également à l'ambition provinciale.

1.2 L'ENRACINEMENT ET L'UNIVERSALITÉ

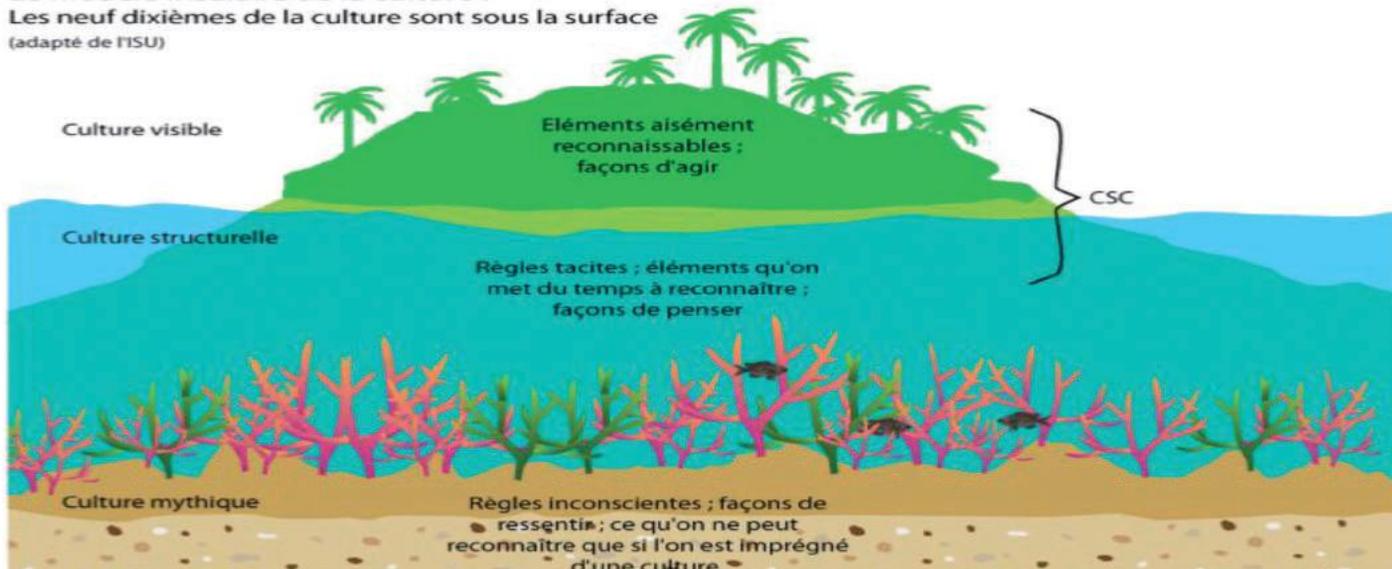
La culture, c'est une manière d'être au monde, liée à des héritages, des territoires. « La culture est un tout complexe qu'inclut les connaissances, les croyances, l'art, la morale, le droit, les coutumes, ainsi que toutes autres dispositions et

habitudes par l'homme en tant que membre d'une société ». ¹

La culture en Océanie : culture visible, culture structurelle et culture mythique.

Le modèle insulaire de la culture :

Les neuf dixièmes de la culture sont sous la surface
(adapté de l'ISU)



¹Edward B. Tylor, anthropologue britannique (1832-1917). Sa définition de la culture se détache du sens français originel de culture comme marque de distinction, comme dans l'expression « un être cultivé ».

La coutume est fondamentalement un fait de culture. C'est-à-dire tout ce que fait l'Homme à travers sa culture et que tout ce que fait l'Homme est culturel, car il est déterminé dans tous ces actes par sa propre culture, donc tout ce que fait l'Homme est fait de culture. La coutume éclaire le rapport au monde, aux ancêtres, au destin collectif et personnel, les rapports interpersonnels, le lien à la terre, et tous ceux qui l'ont travaillée. Elle est enracinée dans l'Homme comme une religion mais elle n'en est pas une. Elle est commune aux Kanak mais les pratiques coutumières diffèrent d'une aire à l'autre, comme les langues. Elle est un guide pour vivre, un ensemble de codes non écrits, de repères sur le sol qui le sont en même temps dans l'histoire et dans l'esprit. Elle existe autant dans la culture d'une plante que dans un discours. Et ce discours mêle aussi généalogie et actualité.¹

Il faut refuser avec une grande détermination l'amalgame entre culture et coutume, ainsi que les hiérarchies imposées depuis des siècles entre culture savante, issue de l'écrit, et culture populaire, issue de l'oralité. La culture kanak née de l'oralité, nous parle aussi, et tout autant, d'universel que du local.

La religion est également un fait de culture. Depuis que les hommes se sont organisés en pouvoirs, la

spiritualité et le sacré ont d'abord régulé la politique, puis en ont été un élément prégnant sans jamais être bien loin du pouvoir, même dans les régimes laïcs ; le droit a toujours dû tenir compte du sacré. Cela est particulièrement évident dans les pays d'Océanie, zone où la spiritualité est toujours active et unitaire. La cohésion des collectivités humaines se fonde sur des coutumes et le droit, sur des croyances et des règles ; et si d'une part les règles ont besoin qu'on croit en elles, d'autre part les fondements spirituels de chacun doivent être respectés par les règles.

Le socle commun des valeurs kanak (2013 et 2014) rappelle que la spiritualité kanak s'appuie sur deux piliers, l'esprit de l'ancêtre et les valeurs chrétiennes, adoptées progressivement.

L'enracinement et l'ouverture, c'est de l'entrelacement et au croisement de ces deux notions que surgit l'Universel. Enracinement dans ses valeurs propres et ouverture, d'abord à soi et du même coup aux autres.

Un enracinement sans ouverture est aveugle, une ouverture sans enracinement est vide. La rencontre des deux est une étape essentielle vers le rendez-vous du donner et du recevoir, si cher à Senghor et à Césaire.

1.3 L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

LE BIOMIMÉTISME

La connaissance est le nouveau pétrole, et la biodiversité, une source immense de connaissance, selon Idriss Aberkane, docteur en économie de la connaissance. C'est l'équation du biomimétisme.

Le biomimétisme désigne la démarche immémoriale de l'espèce humaine qui consiste à observer la nature et à s'en inspirer pour innover, améliorer sa condition, ses productions... Il se concrétise dans l'univers des formes, des matériaux, des procédés et des systèmes.

Les connaissances en pharmacopée comme dans l'artisanat, dans l'architecture, dans l'agriculture, la pêche et bien d'autres domaines encore peuvent être sources d'innovation dans les industries de transformation ou dans les centres de recherche technologique.

Ancrer le biomimétisme dans le paysage éducatif en développant l'observation de la nature dans

l'enseignement scolaire, est certainement la voie pour semer les graines durablement.

L'observation de la nature dès la maternelle, doit permettre une sensibilisation aux enjeux de la biodiversité qui constitue un premier pas vers la compréhension de la démarche biomimétique.

Le développement des classes culture et classes nature permettra de sensibiliser les enfants aux démarches de recherche et aux pratiques d'enquête ethnographique. Il s'agira d'identifier dans chaque île, un lieu dédié d'accueil des scolaires pour une immersion et une sensibilisation au bio mimétisme. Le centre de formation et de recherche de Hnadro pourra produire des supports pédagogiques dédiés à ces lieux d'accueil. L'inspiration biomimétique a besoin d'accéder aux informations stockées dans la nature, et la nature, parce qu'elle est enfin perçue comme la mémoire de l'évolution et des évolutions biologiques, accède au statut de bibliothèque universelle. La connaissance qu'elle renferme est l'enjeu économique, culturel et social.

¹Alain Christnacht in « La coutume face à son destin » de Régis Lafargue.

LA LOI SUR LA PROTECTION DES SAVOIRS TRADITIONNELS

Le terme « savoir traditionnel » s'entend du contenu ou de la substance d'une activité intellectuelle dans un contexte traditionnel, et comprend le savoir-faire, les techniques, les innovations, les pratiques et l'apprentissage qui font partie des systèmes de savoirs traditionnels, ledit savoir traditionnel s'exprimant dans le mode de vie traditionnel des groupes culturels, ou étant contenu dans les systèmes de savoirs codifiés transmis d'une génération à une autre.

Ces savoirs traditionnels sont ceux qui ont été :

- acquis, créés ou développés de manière empirique, dans des temps anciens comme dans une période récente,
- transmis selon des usages et des procédés traditionnels, et partagés au sein d'une communauté traditionnelle ou locale,
- et le cas échéant, renouvelés, enrichis et transformés en fonction des besoins.

La protection de ces savoirs est aujourd'hui d'une grande importance car les biopirates (principalement des firmes pharmaceutiques, agro-alimentaires ou cosmétiques) sont nombreux et puisent dans les foyers de biodiversité pour créer des produits supposés « innovants » et garantissent leur monopole sur ceux-ci via le système des brevets. Les produits sont souvent largement inspirés des techniques et savoirs des communautés locales, connus et partagés collectivement depuis parfois des millénaires. En copiant ces méthodes traditionnelles, les entreprises réalisent des économies considérables dans leur secteur recherche et développement...tout en s'assurant des gains conséquents par l'utilisation commerciale exclusive de ces méthodes.

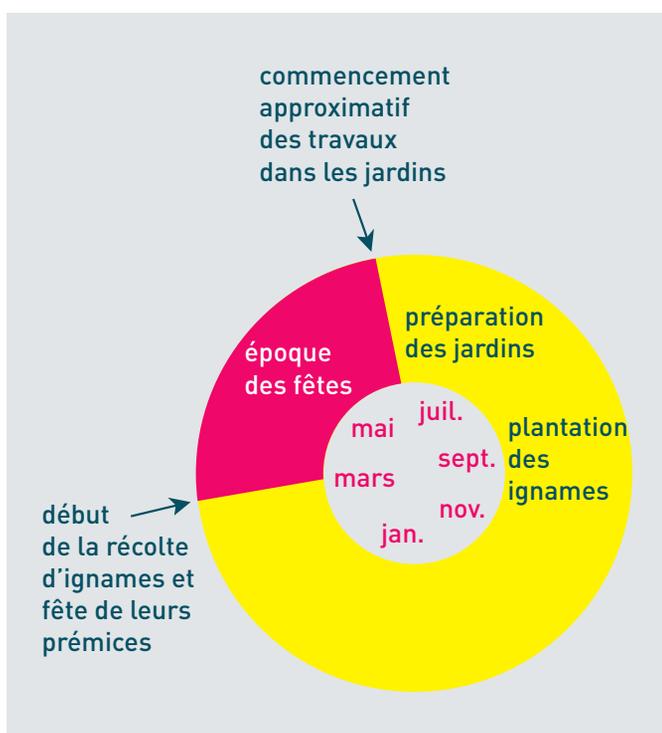
14 LE CALENDRIER SOCIAL

Le cycle de l'igname, illustre le cycle de la vie et l'igname représente symboliquement l'Homme. Ce calendrier social rythme la vie et organise les espaces et le temps dans lesquels sont inscrits 98% de la population kanak des îles Loyauté. L'igname symbolise également tout un pan de l'histoire de l'appropriation des espaces dans les îles.

Le cercle représente la plupart du temps, l'infini et l'éternité, mais également la protection et la perfection. Le cercle, forme géométrique parfaite, n'a ni début ni fin, ce qui en fait le parfait symbole de la continuité, de l'éternité et de l'infini. Le cercle est aussi une représentation de l'unicité et de ce qui nous est proche. Le cercle évoque également l'idée de protection. Dans certains cas, si celui-ci paraît trop fermé, il peut donner l'idée d'enfermement. C'est l'illustration parfaite de l'organisation sociale et de la conception de l'équilibre entre l'aîné et les différentes lignées ; entre le chef et les clans.

L'importance des valeurs philosophiques énoncées, inscrites dans la culture mythique et dans la culture structurelle posent le cadre de la culture visible. Un certain nombre de réponses à nos interrogations d'aujourd'hui et la lecture croisée de ces cultures ainsi qu'une analyse multidimensionnelle permettent de mieux appréhender les évolutions

et les changements opérés dans les 5 îles qui composent la province des îles Loyauté. La cinquième île étant Nouméa et le Grand Nouméa où y réside une partie importante des Loyaltiens. La complexité du développement artistique et culturel liée à cette insularité sera traitée dans « les éléments de contexte ».



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

2.1 L'ENGAGEMENT DE LA PROVINCE DES ÎLES LOYAUTÉ EN FAVEUR DE LA CULTURE : LES PARADOXES D'UNE MONTÉE EN PUISSANCE



Depuis 1999, la province des îles Loyauté a montré et confirmé son attachement et sa volonté de construire les bases solides d'une politique publique de la culture, en créant sa première direction consacrée, au développement patrimonial et culturel. Entre 1999 et 2005, elle a augmenté de manière significative les financements en soutenant de nombreux projets.

Le paysage culturel évoluant et avec la création de l'ADCK et l'ouverture du Centre culturel Tjibaou, la collectivité provinciale a poursuivi son élan de réflexion en initiant une réflexion en 2003 sur le développement, aboutissant à la mise en place d'une charte qui s'ancre elle aussi de manière explicite dans l'Accord De Nouméa (ADN).



Le préambule et les constats qui introduisent les orientations de la politique culturelle précisent le cadre dans lequel cette charte a été élaborée. Il est à souligner la consultation des différents acteurs, portée par la présidente de la commission culture de l'époque et une constatation sur l'environnement géographique et culturelle « *Constatant que les loyaltiens vivent dans un environnement culturel marqué par leur situation d'insularité et de dispersion* ». **La question qui se pose en nous aujourd'hui, c'est comment ces deux situations ont été prises en compte pour élaborer et mettre en œuvre la charte de la politique culturelle provinciale.**



Le sujet sur la citoyenneté calédonienne est présente « dans un contexte de mutations culturelles et de construction de la citoyenneté calédonienne, cette charte a pour finalité le développement et l'épanouissement de l'identité et de la culture kanak ».

L'accompagnement des loyaltiens est indiqué comme élément important dans cette mutation sociétale constatée et la construction de la citoyenneté.

Trois axes de développement ont été définis pour valoriser l'action de la collectivité :

- la valorisation du patrimoine culturel des îles Loyauté,
- le développement des pratiques artistiques et culturelles,
- la démocratisation de la lecture.

La segmentation des domaines culturels et patrimoniaux sont un héritage d'une vision européanisée de la culture. En Océanie et en particulier dans la province des îles Loyauté, une autre approche est possible tenant compte des domaines culturels en général et des domaines périphériques (tourisme, éducation, santé, femme et famille, environnement, jeunesse, sports et loisirs) en particulier. L'absence de lien entre ces trois domaines apparaît comme une faiblesse. Mais ce lien n'apparaît pas non plus avec les autres domaines de développement.

Le document élaboré en 2005 et sa mise en application connaissent également des écarts notamment dans l'attribution des moyens humains, techniques, matériels et financiers. Cet écart se ressentira dans la mise en œuvre de la politique culturelle. Le concours des établissements publics du pays a été mentionné mais le partenariat avec chacun d'eux n'est pas suffisamment clarifié.

La cohérence avec les politiques culturelles communales comme la concertation avec les autorités coutumières (conseils d'aire), les acteurs culturels et culturels est aussi important que la conduite des domaines. L'appropriation par ces mêmes acteurs de la politique culturelle provinciale est gage de réussite. Or, l'absence de lisibilité dans ce partenariat est constatée comme une faiblesse dans le travail engagé.

La culture et la communication dans une politique culturelle apparaissent comme complémentaires car le domaine de l'audiovisuel et des médias interactifs s'inscrit dans la culture. Dans la

charte, il n'est pas précisé le développement de ces domaines mais elle mentionne le plan de la communication suivant deux cibles à atteindre, celles de l'institutionnel et du grand public. Le soutien aux radios Djiido et RRB et éventuellement d'autres est mentionné.

L'organisation des services de 2005 a aussi évolué car il y avait autrefois deux services ; le service topographique et foncier et le service de la culture. Le service de la culture regroupait tous les domaines ; section de l'action patrimoniale, la section de l'action culturelle et artistique, la section de la lecture publique. Une anomalie de la charte : elle ne mentionne aucunement la topographie dans le document. Faut-il l'entendre comme une volonté des personnes à l'origine de l'orienter dans un autre service ? Le service administratif et financier a évolué aussi vers une section dans l'organisation actuelle.

Les équipements culturels adaptés n'ont pas connu un développement important car la difficulté de la gestion du Centre culturel Yeiwene Yeiwene a certainement dû stopper l'élan stipulé dans le texte de la charte. Il fallait pour les dirigeants de l'époque, trouver des solutions alternatives pour sa gestion. La gestion directe de la structure est celle qui est en vigueur aujourd'hui. Une proposition de mode de gestion des infrastructures culturelles sur l'ensemble du territoire provincial est à mener ainsi que leurs mises en réseau. La carence de liens entre ces infrastructures est constatée comme une faiblesse.

Le partenariat avec les structures associatives et établissements publics du pays a également évolué dans les liens comme dans le travail. La charte fait mention d'un partenariat privilégié avec l'ADCK par un soutien financier dans son action mais ne précise pas son implication dans la PIL. Depuis son transfert au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ; il y a très peu de lisibilité de ses actions sur le territoire provincial.

Dans les autres partenariats, les autres établissements publics comme la bibliothèque Bernheim, le conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC), l'Académie des langues Kanak (ALK), l'Institut archéologique de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP) n'ont pas su trouver l'adéquation entre le projet provincial et leurs projets d'établissement. Une anomalie a été identifiée sur le financement du fonctionnement de ces établissements publics dont la compétence relevait du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Le financement du fonctionnement de ces établissements publics devra revenir à la Nouvelle-Calédonie : celle-ci ayant la compétence de les gérer avec un rayonnement pays et non plus seulement concentré sur Nouméa. La province des îles Loyauté ne financera plus que les actions programmées annuellement en fonction des moyens budgétaires dont elle dispose.

Le financement du fonctionnement de la culture est en grande partie soutenu par l'Etat à travers le contrat de développement. L'engagement dans les programmes conduits par des opérateurs associatifs n'est pas sans difficulté puisqu'ils n'arrivent pas souvent à justifier par des rapports

écrits leurs bilans moraux et financiers. Un taux important des reports est significatif dans le budget de la DCAC.

La formation des acteurs culturels comme le recrutement au sein de la direction de la culture n'était pas en phase avec le développement souhaité. Or, la mise en réseau des établissements de formation de la PIL permettra également de répondre aux besoins de la culture.

Dans ce paysage culturel, le dialogue et la concertation entre les partenaires deviennent plus que jamais nécessaires.

2.2 LE CONTEXTE DE LA PROVINCE DES ÎLES LOYAUTÉ

2.2.1 DES RÉSEAUX CULTURELS NOMBREUX

Le contexte historique et culturel des îles Loyauté est marqué par des échanges entre le Vanuatu, les îles elles-mêmes, avec le sud et la côte-est de la Grande-Terre. Bien avant la colonisation, les échanges ont été poursuivis avec le monde polynésien. Puis l'action des missionnaires anglicans et catholiques au XIX^{ème} siècle ont poursuivi l'œuvre d'évangélisation sur l'ensemble des quatre îles Loyauté. L'impact de la colonisation n'a pas été aussi marqué qu'en Grande-Terre par la « mise en réserve » des îles en 1899. Le regroupement en tribus a plutôt été l'œuvre de l'évangélisation afin de faciliter la mission des pasteurs et prêtres des deux principales églises (protestante et catholique).

L'insularité ne semble pas être un frein au développement des îles puisqu'elles bénéficient d'une bonne image auprès des touristes à la recherche de lieux privilégiés, d'authenticité et de refuge face à la violence de la vie en Grande-Terre et qu'elles occupent une situation géographique stratégique. Corollaire de l'insularité, la problématique des transports conditionne néanmoins grandement la vie des îles dans l'ensemble de ses paramètres, qu'il s'agisse du déplacement des hommes ou des marchandises, entre les îles et la Grande-Terre, entre les îles elles-mêmes. Malgré les aides publiques,

le transport reste coûteux et régulièrement problématique.

Un drainage migratoire des natifs des îles s'effectue au profit des pôles urbains (Nouméa, grand Nouméa et Koohnê). Mais l'idéologie en faveur des coutumes ancestrales, donc de la prééminence politique des populations d'enracinement multiséculaire, reste dominante dans la plupart des îles. Les valeurs de modernité introduite par les Occidentaux y sont terriblement filtrées. Les îles où le métissage a pris de l'ampleur semblent aptes à faire la synthèse entre « enracinement » et « ouverture » et ainsi à convenablement gérer la diversité culturelle qui s'y manifeste.

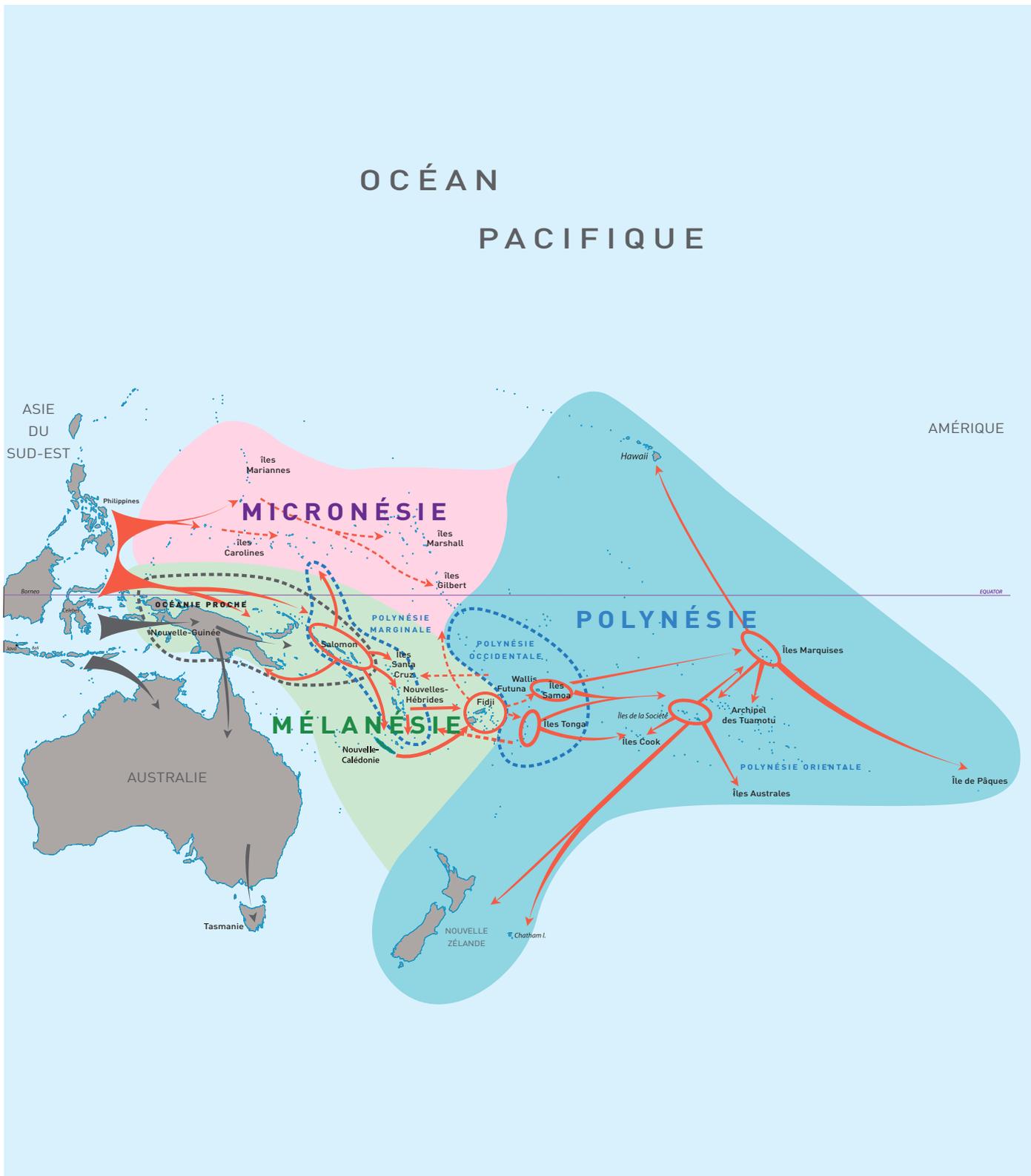
L'attrait sans cesse plus fort des attributs matériels et médiatiques de la modernité occidentale sur les jeunes des îles fait que ceux-ci s'expatrient, dès qu'ils le peuvent, vers une ville importante, soit à Nouméa ou à Koohnê.

Plus qu'un espace clôturé, le territoire des îles Loyauté apparaît comme une route d'alliance qui met en relation des groupes locaux souverains et différents, parfois très éloignés les uns des autres. Ces éléments du contexte loyaltien ont permis aux politiques de l'époque d'envisager une gestion différente de la culture.

L'observation du paysage culturel de la province des îles Loyauté permet de constater que le territoire provincial est toujours marqué par l'adhésion d'une majorité de la population au calendrier agricole et marin.

Mais d'autres calendriers viennent se greffer à ce dernier comme celui des institutions religieuses, administratives et des associations.

Les équipements culturels sont peu nombreux mais il y a un tissu associatif qui est florissant. Le Centre culturel Yeiwene Yeiwene devra jouer un rôle de moteur dans le maillage du territoire provincial en ayant une antenne sur Lifou, Ouvéa et une correspondance sur Tiga. Le développement culturel de la PIL trouvera dans ce maillage culturel, une réponse à l'isolement, à l'enfermement mais surtout à l'inscription des acteurs dans le réseau pays, régional et national.



2.2.2 UN PAYSAGE ARTISTIQUE ET CULTUREL DENSE



LA MUSIQUE ET LE CHANT

Le contexte culturel de la province des îles Loyauté est à la fois fait de spécificités générales propres à l'ensemble des quatre îles (Drehu-laii-Toka et Nengone), mais également de dynamiques propres à chacune des îles.

Le système coutumier reste le fondement du lien culturel et social d'une manière générale, au travers de son organisation, de ses relations, de ses dynamiques mais diffère sensiblement d'une île à l'autre, d'une aire à l'autre, voire d'un district à l'autre sur une même île.

La province des îles Loyauté a fait le choix de s'appuyer sur la dynamique associative bénévole pour porter la mise en œuvre des actions culturelles dans le territoire provincial.

Les domaines artistiques moteurs sur les îles Loyauté concernent la musique et le chant en partage. Cette discipline est artistiquement partagée et largement pratiquée. Notons toutefois l'absence de studios de répétition ou d'enregistrement publics alors même que les musiques amplifiées sont dominantes. Les compositeurs et interprètes produisent toujours autant d'albums qui connaissent un succès au-delà de la Province.

Les chants polyphoniques et les musiques traditionnelles sont très anciens et pratiqués régulièrement dans plusieurs espaces.

Des rythmes nouveaux sont nés avec les influences

étrangères. Mais le mouvement qui a marqué la musique aux îles Loyauté est celui du Kaneka. Né des années 1980, le Kaneka des îles diffère de celui de la Grande-Terre avec une sonorité et une cadence restées très proche des chants et rythmes d'influence religieuse et spirituelle kanak.

Les créateurs sont très nombreux mais se pose la qualité de l'écriture musicale et de texte. Un effort est à opérer au niveau de l'accompagnement des artistes musiciens. Cet accompagnement est à poursuivre avec l'enseignement musical et la formation des musiciens.

La formation des artistes musiciens et l'enseignement musical ont été portés par le conservatoire de danse et de musique de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC). Elle est mise en œuvre par l'association de Formation des musiciens et intervenants (AFMI). Mais elle ne couvre pas l'ensemble des quatre îles. Il s'agit aujourd'hui de repenser la formation en fonction des outils que l'institution provinciale a mis en place, notamment avec l'EPEFIP et le Centre de Formation et de Recherche de Hnadro.

Le chant est pratiqué dans les îles sous l'influence importante des missionnaires protestants et catholiques. Ce développement est surtout visible à travers les chœurs et les chorales qui véhiculent les chants « taperas et do ». D'ailleurs l'Eglise Protestante de Kanaky et de Nouvelle-Calédonie (EPKNC) est très dynamique à ce sujet car elle le développe et le véhicule dans plusieurs espaces aussi bien dans les temples que dans les fêtes culturelles comme la « kavatio » ou le « mei », etc...

Mais d'autres formes existent également comme le « ukei hajine », et sont pratiquées en introduction dans les cérémonies culturelles de mariage et autres à Lifou. Cette forme est pratiquée aussi dans les trois autres îles.

Le travail d'écriture musicale et lexicale de ces créations est à adapter en fonction des nouvelles propositions d'écritures formulées par le centre de Formation et de Recherche de Hnadro et l'Académie des langues Kanak.

Chacune des quatre îles dispose d'un répertoire riche qu'il faudra collecter et valoriser afin de perpétuer cette pratique à l'image du « celo » à Ouvéa.

.....



LA DANSE ET L'APPARAT DES DANSEURS

On ne peut évoquer la danse sans les appareils des danseurs; le **costume** (la jupe de danse, les sonnailles, la ceinture, la couronne et la teinture), les **attributs de la danse** (le masque, l'arme traditionnelle, le bouquet en filaments végétaux), et le **maquillage** (les couleurs).

A l'origine, c'était la nature qui inspirait les créateurs de danse dans leur création artistique. Cette relation de parenté entre la nature d'une part, l'art de la danse et de la musique d'autre part explique le contact permanent des danseurs avec la terre.

La danse, aujourd'hui comme dans les temps anciens, est exécutée pour une raison spéciale, souvent pour marquer une cérémonie ou une fête. Les habitants des quatre îles connaissent plusieurs sortes de danses.

A Lifou, cinq sortes de danses ont été répertoriées et mises en valeur aujourd'hui dans les créations au niveau de la forme musicale ou des rythmes ; le « cap, bua, drui, fehoa ».

Depuis deux décennies, des formes nouvelles de danse sont apparues. Elles s'inspirent des danses anciennes mais les recréent sous forme de pièces chorégraphiques originales pour les diffuser dans des espaces de festival ou autres programmations culturelles dans les équipements dédiés.

Le travail effectué par la troupe de Wetr illustre ce renouveau dans la création artistique. Après 20 années d'activités ; plusieurs écoles de danse sont

nées dans les tribus du district. La dynamique de Wetr a permis de développer cette discipline dans les deux autres districts de l'île de Drehu (Lifou). A Iaii (Ouvéa), à Toka (Tiga) comme à Nengone (Maré), les troupes de danse sont plus ou moins en activité en fonction des périodes et de l'investissement des « chefs de danse ».

La création contemporaine et son inscription dans les programmations artistiques dites professionnelles révèlent les limites d'un domaine en évolution. La carence se situe aussi bien au niveau du management d'une troupe et sa gestion administrative et financière que dans l'aspect purement technique de mise en valeur dans la sonorisation et dans la lumière.

Au niveau de la formation de danseurs professionnels, une initiative de l'association culturelle de Wetr en partenariat avec le Centre National de la Danse (CND) est de former trois jeunes dont l'un d'entre eux est revenu diplômé d'un DE, afin de reprendre la création de danse à partir de son espace dans sa tribu.

Les publics de ces domaines artistiques sont de plus en plus exigeants dans la qualité des prestations.



LE THÉÂTRE À NENGONE (MARÉ)

C'est en 1990 que Pierre GOPE découvre le théâtre avec Souleymane Koli et la troupe de théâtre Koteba qu'il accompagne à Abidjan. A son retour il crée la première troupe de théâtre, la compagnie Cebue, « Mémoire » en Nengone (Maré). Et la première pièce s'intitule « Wamirat, fils du grand chef de Penelo ». Et après différents stages auprès de metteurs en scène comme Peter Brook ou Peter Walker au

Vanuatu, il continue à écrire, à jouer et à mettre en scène.

Pierre Gope a contribué à faire émerger un théâtre contemporain kanak. Pour Pierre GOPE, la fonction du théâtre c'est de parler au monde pour cela, il effectue le lien fort qui doit exister entre théâtre et société. L'auteur, le metteur en scène est lui aussi quelqu'un qui travaille à faire coexister sur scène des humains, à faire de la scène un lieu qui permette, incarne et révèle leurs singularités comme leur capacité à réaliser un récit commun, un destin commun.

Après son départ, Alexandre Burane Trimari se met à l'écriture de textes de théâtre et avec Leon Jewine, Marie-Blaise Pime, Wadra Bearune, forment la troupe Roiso, œuvrant pour l'Association pour la Promotion du théâtre de Nengone. Troupe qui va intégrer Wenic Bearune à son retour de métropole.

Cette forme d'expression est le prolongement du « conte », dont la tradition perdure et revêt grâce à l'action de certaines associations comme TAPENE.

Comme la danse, les apparats des acteurs de théâtre s'articulent autour du costume, des attributs et du maquillage.

La commande publique pourrait certainement développer cette activité en proposant à l'ACPT et son metteur en scène de créer une pièce dans l'année sur des thématiques sociétales.



LE CONTE, LÉGENDE, BERCEUSE ET MYTHE

Ils s'inscrivent dans un ensemble nommé « patrimoine culturel » dans le registre du

patrimoine intangible ou immatériel. Le domaine du mythe (mythe fondateur) relève souvent du domaine clanique où les dépositaires le transmettent dans un espace précis. Pour ce qui est du conte, légende et berceuse, une dynamique associative tente de les collecter et les transmettre dans des espaces différents. Sur les quatre îles (Maré, Lifou, Tiga et Ouvéa), la dynamique relève des associations comme Tapene, Lapa lapa ië, les conteurs d'Iaii, Ina nata sonore ededo.



LES SAVOIR-FAIRE TRADITIONNELS ET LES ARTS VISUELS

La notion « d'artiste » ou « d'artisan » semble étrangère au monde kanak des îles Loyauté. On se distingue plutôt par une activité, et on parlera plutôt de « savoir-faire traditionnel » que « d'artisan d'art ». Il en est de même pour « l'œuvre d'art », qui sera plutôt désignée par « création ou travaux ».

La sculpture comme le tissage sont des pratiques communes au niveau des savoir-faire. La « vannerie » kanak se décline en de nombreux objets (nattes, paniers, boîtes, chapeaux, assiettes ou plats, paravents, et parements de case ou de toiture, etc).

La photographie s'est développée à partir de la formation organisée par la province des îles dont le formateur est Jules Hmaloko. Une association s'est créée à Nengone (Maré) à l'issue de cette formation.

Développées de manière embryonnaire et sporadique, les pratiques des arts visuels semblent de plus en plus favorisées par l'émergence des outils numériques.

Il pourrait y avoir un intérêt à la peinture si les moyens et encadrement le permettaient. La formation, la création d'espace de rencontre et d'échange pourraient encourager la pratique.

L'AUDIOVISUEL ET LE CINÉMA

L'audiovisuel est omniprésent dans le paysage culturel des îles Loyauté. 79,4 % des ménages sont équipés d'une télévision. La télévision constitue à la fois la première pratique culturelle en termes de loisirs, mais également le premier média de communication. Depuis peu, la télévision de l'Etat, NC 1^{ère} affiche une présence permanente d'un journaliste sur Lifou. Caledonia n'est pas encore présente sur le territoire provincial mais ses dirigeants ont fait savoir leur volonté de s'établir à Lifou. Le bouquet satellite « Canal + » est bien présent également sur les quatre îles. Les deux radios privées Djiido et RRB diffusent leurs programmes respectifs et animent des espaces de parole ponctuellement.

Au niveau du cinéma, seul un jeune originaire de Lifou, a été formé dans le domaine de la réalisation mais il n'existe pas encore de producteurs. La DCAC soutient régulièrement des projets portés par des sociétés de production locale. Il n'existe pas non plus d'équipement pour la communication événementielle dédié mais un soutien régulier de la Province est apporté aux organisateurs d'événements.

LE NUMÉRIQUE

La province des îles Loyauté travaille depuis quelques années déjà à promouvoir le numérique. A la suite de la « caravane informatique », la direction des systèmes d'information a équipé avec des kits informatiques des espaces nommés « cyber-tribu ». Ils en existent quelques-uns sur Lifou mais ils connaissent des difficultés en matière de gestion et d'animation. Seul AJI sur Wé Lifou arrive à développer un programme d'animation car porté par une association dynamique. AJI conventionnera avec le gouvernement dans le cadre du programme « case numérique » et accentuera son développement. Le seul inconvénient, c'est sa situation géographique éloignée du flux du grand public et des jeunes.

Les médiathèques de Lifou et d'Ouvéa sont également des espaces qui connaissent un vrai développement en conduisant une programmation dédiée au numérique.

Un inventaire de l'équipement numérique des familles serait à réaliser mais l'ISEE rapporte un taux d'équipement de 10,4% pour les foyers disposant d'un ordinateur et de 1,4% des foyers abonnés à Internet.

Depuis l'arrivée de la 3G et la démocratisation des téléphones cellulaires, le phénomène numérique a ouvert des usages diversifiés (communication, photo, internet, réseaux sociaux et en particulier Facebook, Twitter).

AJI pourrait devenir la « tête de réseau » du numérique à la province des îles Loyauté qui structurera les espaces « cyber-tribu » en associant la PIL et le gouvernement.

LIVRE ET ÉDITION

Le développement de la lecture publique est porté par trois médiathèques. A Maré, la médiathèque se situe au Centre culturel Yewene Yewene. A Ouvéa, la médiathèque est communale et se trouve à proximité de la Mairie et de l'antenne de la PIL. À Lifou, la médiathèque Löhna est également à proximité de la mairie et de l'Hôtel de la province.

Les éditions de la province des îles Loyauté sont réalisées par plusieurs directions, dont la Direction de la Culture et des Affaires Coutumières. Des numéros d'ISBN et d'ISSN fourni par l'AFNIL identifient la province des îles Loyauté en tant qu'éditeur.

L'aide à l'édition est également développée afin de soutenir les porteurs de projet.

LES MÉTIERS D'ART (EBÉNISTERIE, JOAILLERIE,...)

Le design et les services créatifs (mode, stylisme, graphisme, etc...) ainsi que l'architecture (paysages et jardins, environnement, etc...) restent des domaines marginaux.



2.2.3 PRATIQUES COLLECTIVES ET PRATIQUES INDIVIDUELLES

Les pratiques qu'elles soient collectives ou individuelles relèvent d'une approche culturelle et pédagogique dans la prise en compte de l'individu dans son environnement naturel et humain. Mais elles doivent être comprises également dans l'inscription de l'individu dans un enjeu nouveau qui est celui de s'inscrire dans un projet professionnel débouchant dans une activité économique.

L'INDIVIDU

Inscrire l'individu dans un projet d'apprentissage quel qu'il soit revient à s'interroger sur ses identifications qui constituent son identité. Le tryptique « Homme, terre et spiritualité », son appartenance religieuse, son métier et son parcours scolaire, son réseau de relation et d'échange ; ces identifications permettent aux formateurs de comprendre le fonctionnement de chacun afin de mieux répondre aux attentes et besoins de chaque individu qu'il soit adulte ou enfant.

LE DOMAINE ARTISTIQUE

L'approche du domaine artistique et/ou d'un quelconque instrument passe énormément par la prise en compte du corps et ses différents sens développés par l'individu dans son environnement naturel et culturel. Le corps est le premier élément à maîtriser pour comprendre son fonctionnement. Le toucher, la vue, l'ouïe, l'odorat (flaire) sont les sens les plus souvent utilisés dans la pratique artistique mais également dans la manière dont l'apprentissage est véhiculé dans le milieu culturel. Le développement d'un sens plus qu'un autre dans une pratique sera en fonction du domaine artistique.

LE TRAVAIL DU GROUPE

Une des caractéristiques implicite aux pratiques collectives quel que soit le milieu (scolaire et/ou tribal), qu'elles soient instrumentales ou non, est le travail de groupe. Le groupe est formateur pour chacun si tout est mis en œuvre pour que les individus soient actifs et intéressés.

L'OUVERTURE AU MONDE ET DES CONNAISSANCES

L'enracinement est nécessaire car il constitue le

chemin par lequel d'autres pratiques artistiques et culturelles peuvent être développées. L'ouverture à d'autres disciplines et à l'approche multidimensionnelle et globale sont à promouvoir dans l'apprentissage. Si le domaine artistique développé est celui de la musique, cela n'empêchera pas d'autres disciplines artistiques comme le théâtre, la danse ou le chant d'être introduites en cours pour améliorer la maîtrise du corps et d'être plus à l'aise avec, ce qui va directement se ressentir dans leur comportement.

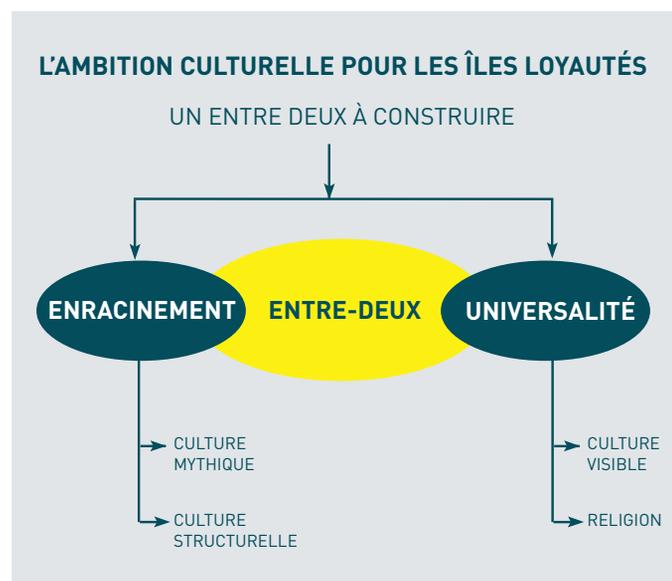
L'espace dans lequel s'inscrivent ces apprentissages ne doit pas être cantonné au seul espace de cours au sein d'un équipement. Tous les espaces sécurisés intérieur ou extérieur peuvent être des espaces de travail.

LA VOLONTÉ PARTAGÉE

La mobilisation des différents acteurs (institutionnel, professionnel, coutumier, population, etc) est nécessaire pour asseoir cette nouvelle approche de construction et de création des conditions de réussite dans un apprentissage.

Centrer les apprentissages sur l'individu avec une approche globale et une lecture multidimensionnelle sont les conditions d'une meilleure insertion dans les apprentissages.

On peut noter que les pratiques collectives se sont considérablement multipliées et diversifiées notamment au niveau des esthétiques : on vise la représentation publique.



2.2.4 CONDITIONS DE LA QUALIFICATION

La culture se transmet par l'éducation. Dans la Nouvelle-Calédonie et la province des îles Loyauté en particulier, l'éducation était autrefois axée sur les cultures occidentales mais la situation a évolué et l'éducation en général accorde aujourd'hui la priorité à la culture kanak et océanienne.

La musique et le chant en partage comme les chants polyphoniques et les musiques traditionnelles sont très anciens et pratiqués régulièrement dans plusieurs espaces.

Mais d'autres domaines artistiques (savoir-faire et arts visuels, patrimoine, spectacle vivant, etc...) ont été également soutenus par l'institution provinciale. La formation et l'enseignement de ces différents domaines ont été identifiés comme une faiblesse dans la politique culturelle actuelle.

Dans le cadre de la refonte de la charte de politique culturelle provinciale, la DCAC a identifié 7 filières du secteur culturel à développer dans la formation.

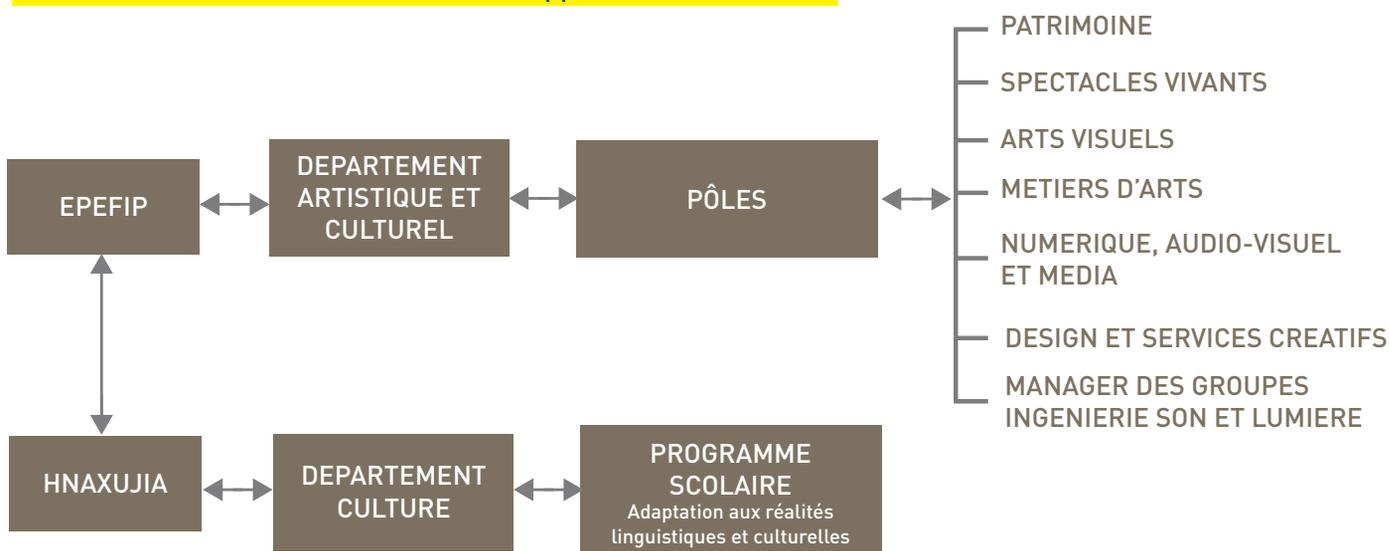
Une formation est nécessaire dans ces 7 domaines. Et l'organisation de la formation de ces filières est également à repenser en fonction des moyens dont l'institution provinciale dispose.

Elle peut être dispensée par l'EPEFIP pour la partie « formation » et « l'enseignement et recherche » par le centre de formation de Hnadro. Il est possible de répondre à ces besoins en redéployant les moyens matériel, humain et financier à ces deux structures identifiées.

L'EPEFIP accueillera le « Département Artistique et Culturel » en développant 7 pôles de formation :

- patrimoine,
- spectacles vivants,
- arts visuels,
- métiers d'arts,
- numérique, audio-visuel et média,
- design et services créatifs,
- manager de troupe et technicien de son et lumière.

Les 7 filières du secteur culturel à développer dans la formation



Il est crucial que l'institution provinciale accorde une priorité accrue à la culture. Et pour ce faire, elle mobilise les moyens pour accompagner l'EPEFIP et le centre de recherche de Hnadro.

Les dispositifs de formation dans les domaines de la culture comme la musique, mis en place par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, ne répondent plus aux besoins des populations de la province des îles Loyauté. Les moyens accordés au Conservatoire de Musique et de Danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC) et à l'Association de Formation des Musiciens Intervenant (AFMI) en fonctionnement et en action ne seront plus reconduits à partir de l'année 2017. L'EPEFIP deviendra l'opérateur unique de formation dans les 7 filières identifiées. Et dans le cadre de l'adaptation de l'enseignement aux réalités linguistique et culturelle, un programme sera élaboré conjointement avec la DEFIP et le centre de formation et de recherche de Hnadro.

La stratégie vise à rapprocher les secteurs de la culture et de l'éducation et de la formation en suggérant les premières actions à mener selon des approches provinciales. Elle est plus précisément conçue pour répondre à la vision et aux objectifs fixés par la province des îles Loyauté. Des séances régulières de travail entre le DCAC, la DEFIP et l'EPEFIP seront mises en place afin que ce travail de co-construction de la stratégie provinciale puisse être opérationnel.

Les éléments de contexte montrent la complexité de traiter la problématique de l'enracinement confronté à l'ouverture au monde. Et cela est perceptible dans la gestion administrative, dans un espace où le calendrier social régit le rapport aux autres et au monde. L'insularité est une aubaine pour les îliens car elle permet d'être et toujours dans la relation, dans la formation et dans la création afin de pas être et se sentir emprisonné par la géographie de son île. Cette ouverture au monde et à l'autre fait de l'îlien un hyper-mobile. C'est presque sa marque de fabrique.



TROIS ENJEUX MAJEURS...

Forts de la volonté politique et de l'ambition philosophique affirmée et conscients des forces et faiblesses du paysage culturel de la province des îles Loyauté ; les finalités de la politique culturelle de la Province peuvent être à présent mieux identifiées pour les années qui viennent. Trois enjeux majeurs seront au cœur du projet.

3.1 LA QUESTION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA CO-CONSTRUCTION

En premier lieu, la question de la gouvernance et de la co-construction de la politique publique culturelle sera partagée et optimisée. Il est capital de rappeler qu'en matière de politique culturelle, rien ne peut se faire sans les acteurs, le tissu associatif, tissu de compétences et d'expériences qui dynamise la province des îles Loyauté. Les politiques ne peuvent être décidées verticalement. Elles doivent être basées sur l'écoute des acteurs. La réussite de la mise en œuvre de la politique culturelle sera davantage basée sur des processus souples de mise en confiance que sur des logiques de contrôle bien que nécessaires, sur des processus de réseaux et non sur des pyramides. Sur l'horizontal que sur le vertical. La connaissance du mode de fonctionnement du contexte loyaltien et les valeurs qui animent les populations sont des éléments nécessaires pour la construction et la mise en place des projets.

La Province est un acteur clé et essentiel de la réussite de la politique culturelle. Mais elle n'est pas seule, loin s'en faut. Les trois communes (Drehu, Iaii, Nengone) qui sont un maillon de la mise en place de cette politique culturelle, car administration de proximité, sont à privilégier dans l'échange d'informations, la coordination des interventions, dans le strict respect des prérogatives et des choix de chacun.

L'autre acteur clé de la mise en œuvre de la politique culturelle concerne les trois conseils d'aire car la coutume et les terres coutumières sont les vecteurs de développement dans les îles Loyauté.

Et enfin, les deux Eglises (Catholique et Protestante) car la spiritualité religieuse et les valeurs de la

chrétienté sont véhiculées par leurs soins. Elles constituent un maillon essentiel de la mise en œuvre de la politique culturelle provinciale.

Les politiques publiques, qu'elles soient culturelles ou autres, doivent se construire dans un exercice stimulant et exigeant de démocratie délibérative, basées sur une relation simple et confiante avec les trois communes, les trois conseils d'aire, les deux Eglises (Catholique et Protestante), les artistes et les acteurs culturels en général, dans le respect des pratiques et des responsabilités de chacun.



3.2

LA VALORISATION ET LA TRANSMISSION DU RICHE HÉRITAGE CULTUREL

3.2.1 LE PATRIMOINE

L'insularité, l'héritage colonial et l'héritage politico-religieux sont autant de réalités à prendre en compte dans la réflexion sur « *la patrimonialisation des cultures* ». La patrimonialisation est le processus socio-culturel, juridique ou politique par lequel un espace, un bien ou une pratique se transforme en objet du patrimoine naturel, culturel ou religieux digne de conservation et de restauration.

Il s'agit de relever le défi de l'insularité comme atout majeur de développement et d'inscrire l'héritage colonial et les liens politiques actuels comme des leviers de la pratique contemporaine de la patrimonialisation des cultures.

Les traces visibles dans l'espace, les chemins car en Océanie, le mot « chemin » ne désigne pas seulement un itinéraire à emprunter mais bel et bien une conception et une philosophie de vie, sont tout autant des éléments de patrimoine à prendre en considération. Le chemin reflète l'entremêlement des relations de parenté et des allégeances, passées, présentes et futures, au travers des échanges de richesse et de nourriture matérielles et symboliques sur terre ou par-delà les mers.

Chercher à désigner un mot équivalent au mot « patrimoine » dans les langues kanak, est un exercice qui nous amène à considérer quatre acceptions dans les langues kanak des îles Loyauté :

- L'origine (une origine),

Elle est perceptible dans deux espace-temps bien déterminés : celui de l'histoire liée à la mythologie ou l'épopée des dieux et celle plus contemporaine où la construction du clan a vraiment démarré.

- La racine (une racine),

Elle est très liée à l'histoire de l'ancêtre commun.

- La mémoire (une mémoire) caractérise ce qu'on appelle l'histoire partagée.

- Le chemin qui caractérise les liens et le rapport au monde visible et invisible.

Ces quatre sens raisonnent bien évidemment dans la conception kanak du monde à travers ses références totémique ou symbolique (le minéral/ un rocher ou un caillou, le végétal/un arbre ou une plante, l'animal/marin ou terrestre et aux phénomènes surnaturels/tonnerre, le vent, la pluie). Ici la culture et la nature forment un ensemble. Et c'est une évidence que c'est bien l'environnement naturel (la nature) qui façonne la culture et non le contraire.

3.2.2 LE TERRITOIRE

Le mot territoire dans les langues kanak des îles Loyauté est nommé de deux manières, où l'on peut le désigner par le mot « espace-terre » et « espace-mer ». La terre et la mer forment un tout. Il est d'abord un espace d'identité ou si l'on préfère d'identification. Il repose sur un sentiment et sur une vision. La forme spatiale importe peu, elle peut être très variable. Il peut être un cheminement, une constellation de lieux réunis par des routes. Il est d'abord un espace culturel d'identification, ou d'appartenance ; l'appropriation ne vient qu'en deuxième instance.

Le territoire en tant qu'espace politique est d'une autre nature. Aux îles Loyauté, l'espace-marin fait

office de frontière entre les îles et la grande-terre. Ce qui caractérise le territoire, c'est la présence du rite. L'humanité traditionnelle, moderne ou post-moderne, vit au moyen de rites qui révèlent ses hiérarchies, expriment ses valeurs et confrontent ses croyances, même lorsqu'elles se pensent en dehors du religieux.

Le territoire commence avec le rite. Il est même le plus immédiat des rites, on le sent d'autant mieux qu'il est physique.

3.2.3 L'ENSEMBLE DES CRÉATIONS ET ACTIONS DE L'HOMME

Le processus d'appropriation culturelle « la patrimonialisation » qui conduit pour les uns à déconstruire une logique coloniale ou/et pour les autres à l'accentuer, confère à la Nouvelle-Calédonie une construction complexe du chemin commun à partager.

La construction patrimoniale et les formes de sélections des objets qui l'accompagnent relèvent de critères variés : économiques, idéologiques, culturels et politiques.

Pour qu'il y ait patrimoine, il faut donc des processus de patrimonialisation, s'appliquant soit à un objet, un espace, un bien ou une pratique, transformé en objet de patrimoine naturel ou culturel digne de conservation et de restauration.

Lorsque des groupes (clans) différents et une « communauté » de type religieuse vivant dans la tribu partagent une histoire et une géographie, elles partagent souvent un patrimoine commun. Mais les représentations sur ce patrimoine commun vont être un héritage souvent difficile à assumer.

Lorsqu'on parle de patrimoine, nous pensons tous à un héritage. Qu'il soit culturel, cultuel, naturel, clanique ou familial.

Evoquer le patrimoine, c'est parler de l'ensemble des créations et actions de l'Homme sur son environnement naturel dans un espace-temps donné. L'histoire du peuplement d'un territoire comme la province des îles Loyauté nous renseigne sur un système culturel qui se décompose en un certain nombre de pôles thématiques et se caractérise par une organisation interne particulière.

Il se décompose en quatre éléments :

- les savoirs,
- les techniques,
- les croyances,
- l'espace ou le territoire donné.

Ce système culturel a été longtemps étudié par des chercheurs ethnologues, anthropologues, sociologues, etc... et considéré ou comparé avec le système culturel occidental, qui se revendique « universel ».

3.2.4 LA CONSTRUCTION PATRIMONIALE DANS UN PROCESSUS DE DÉCOLONISATION

L'entrée par l'histoire ou l'espace-temps bien identifié est essentielle pour comprendre et mesurer le chemin parcouru. Cette construction patrimoniale n'est pas seulement l'œuvre de la civilisation occidentale et n'a pas démarré avec la colonisation du pays puisque le processus même de construction a été le moteur de l'inscription de l'Homme kanak dans l'espace. Les traces plurielles, qu'elles soient matérielles ou immatérielles, en témoignent.

Le processus de construction du patrimoine pour le peuple kanak a été rendu possible par l'action politique d'un homme : Jean-Marie Tjibaou. Cette action politique n'a pas toujours été partagée par les autres leaders kanak de l'époque. Il faut ajouter que le contexte politique des années 1970 n'est pas particulièrement propice pour « réseauter ». Il s'agissait de rétablir les liens existants et d'en créer d'autres afin de légitimer l'appartenance à un seul peuple.

Ce patrimoine s'est aussi construit suivant trois moments importants de notre histoire ; celui de la période précoloniale (civilisation kanak), de la période coloniale (histoire du peuplement d'origine européenne), et celui de la période de christianisation.

L'histoire de la période précoloniale dont les premiers fondements humains remontent à plus de trois mille ans, est riche, matérialisée dans l'espace par des vestiges qui témoignent d'une occupation humaine et d'une pratique d'échange dans une large zone d'échange pratiquées à travers la Mélanésie, jusqu'en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et à travers la Polynésie occidentale.

Les traces plurielles sont visibles à travers le patrimoine bâti (sites, habitat et autres), à travers toutes les expressions immatérielles (langues, savoirs, expressions de la culture, pratiques sociales, rituels et spiritualité...).

L'histoire de la période coloniale est matérialisée par un autre aménagement du territoire où le rapport à l'espace (terre, mer et ciel) et à l'Homme (lien) diffère du rapport qu'entretient l'Homme kanak avec les siens et les autres mais également avec l'environnement naturel en général. Un autre rapport au monde et aux autres est opéré ; introduisant la valeur monétaire à la terre, aux objets et aux échanges.

L'histoire de la christianisation du pays tout entier a montré que les deux principales religions monothéistes (catholiques et protestantes) se

sont développées différemment et ont pu trouver un écho favorable à leur implantation en utilisant des approches différentes. Des écrits, des bâtis, un autre rapport au monde et à l'au-delà témoignent de cette période.

Dans l'ouvrage intitulé « kanak, un peuple, une culture, une lutte », le collectif d'auteurs rappelle que : « *Contrairement aux idées reçues de l'idéologie coloniale, parfois relayées par certains « savants », tout l'espace disponible du territoire était approprié et occupé avant la colonisation* ».

3.2.5 L'INSULARITÉ SINGULIÈRE ET COMPLEXE

La coutume prendra l'image de cet archipel composé de plusieurs îles ayant comme espace commun l'océan :

« Archipel de pratiques codifiées visibles dans les échanges que les kanak ont conceptualisé en pensée et en réflexion baignant dans le même océan, mais constitué par une multiplicité d'îles séparées. Elle n'est pas un dogme »

Dans la province des îles Loyauté, nous avons les mêmes références communes lorsque l'on parle de la terre, de l'Homme et de la spiritualité mais l'environnement dans lequel chacun de nous est inscrit influence fortement nos pratiques. Les pratiques diffèrent mais nos références sont communes.

3.2.6 ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

Placer la culture au cœur du développement est un investissement capital pour l'avenir du pays, de la région et du monde en général, la condition du succès d'une mondialisation bien comprise qui prenne en compte les principes de la diversité culturelle : l'UNESCO a la mission de rappeler cet enjeu capital aux nations.

L'argument n'est pas nouveau de dire que la coutume entrave le développement. Le développement ne peut se faire sans, ni contre les hommes. Le concept de « couper les racines de la terre » est une notion fondamentale dans la coutume afin d'opérer le développement aussi bien économique que d'autre dans un espace donné.

Comme l'a montré l'échec des projets menés depuis les années 1970, le développement n'est pas synonyme de la seule croissance économique. Il est un moyen d'accéder à une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle satisfaisante : comme tel le développement est indivisible de la culture. Le renforcement de la prise en compte de la culture dans les projets de développement durable est un objectif qui a débuté dans le cadre de la Décennie mondiale pour le développement

culturel (1988-1998). Depuis, des progrès ont été accomplis grâce à un cadre normatif d'ensemble et des outils de démonstration : statistiques culturelles, inventaires, cartographies nationales et régionales des ressources culturelles.

Dans notre pays et depuis les accords successifs (Matignon et Nouméa), les politiques publiques ont aussi évolué dans le sens où le développement autre qu'économique a pris véritablement une autre dimension ; le préambule de l'ADN, l'accord particulier sur la culture, en témoignent et l'attestent.

Mais la traduction dans les politiques culturelles de ce développement ne s'est opérée que très récemment au regard des budgets alloués au secteur culturel.

Le défi à relever est de convaincre décideurs politiques et acteurs sociaux locaux, nationaux et internationaux, d'intégrer les principes de la diversité culturelle et les valeurs du pluralisme culturel dans l'ensemble des politiques, mécanismes et pratiques publiques, via notamment des partenariats public/privé.

Il s'agit d'ancrer la culture dans toutes les politiques de développement, qu'elles concernent l'éducation, les sciences, la communication, la santé, l'environnement, le tourisme et de soutenir le développement du secteur culturel par le biais des industries créatives : ainsi, en contribuant à l'atténuation de la pauvreté, la culture est-elle un

atout pour la cohésion sociale.

Le congrès international de Hangzhou en Chine au début de l'année 2013 (UNESCO) confirme la place de la culture en tant que 4^e pilier du développement durable et définit les dimensions et sous-dimensions que chaque pays devra concrétiser dans la conduite de sa politique culturelle.

3.2.7 L'ALTÉRITÉ PARTAGÉE

La création d'un autre rapport au passé, au présent, au futur par l'instauration d'un regard nouveau, d'un comportement nouveau, fondé davantage sur la connaissance et la reconnaissance que sur l'ignorance et la résignation, est tout le fondement de la politique patrimoniale de la province des îles Loyauté. Ces trois périodes citées, c'est notre Histoire. Ses éléments constituent les bases de notre société.

Dans ce cadre, l'intervention provinciale a pour objectif de promouvoir la citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie par l'intermédiaire de la valorisation des fonctions éducatives et sociales des pratiques artistiques, la reconnaissance des différences culturelles et une affirmation identitaire hors de tout communautarisme.

Le patrimoine est fondamental dans la construction d'une identité partagée. La diversité des empreintes et vestiges visibles dans l'environnement naturel et culturel témoigne d'une richesse. Ces traces visibles et invisibles méritent d'être valorisées afin que les populations puissent se les approprier pour en faire des éléments de leur identité commune. Ici, il s'agit d'inventer une démarche créative et une voie possible.

La traduction en termes de droit juridique de ce programme est aussi à envisager comme une voie à inventer en prenant en compte les recommandations de l'UNESCO (à partir de la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005).

3.3 LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE PROVINCIAL

L'enracinement et l'ouverture sont les deux vecteurs où se repose la stratégie de développement culturel du territoire provincial. Un équilibre est à rechercher entre ces deux espaces afin d'envisager

un bilinguisme assumé. Cet entre-deux est à penser comme espace nouveau où l'oralité et l'écriture se conjuguent et s'assument.

3.3.1 ORALITÉ, L'ÉCRITURE ET LECTURE PUBLIQUE

L'ORALITÉ

Dans la société kanak, l'oralité joue un rôle central. La tradition orale est l'expression organisée et collective par laquelle la société se pense et se dit. En l'absence de l'écrit qui fige le sens de la communication, l'oralité est régie par des codes bien précis. Les savoir oraux est un fait collectif et non individuel, dans ce contexte la connaissance n'entraîne pas pour un individu le droit à l'énonciation et à la transmission. On peut connaître

l'histoire, sans avoir l'autorisation de le dire. Il existe une forme d'autorégulation commune de la parole « *La force de l'oralité de la coutume procède de la pratique continue et répétée des discours coutumiers à l'occasion des cérémonies ainsi que des récits de contes, des berceuses, des chants et des danses. Elle constitue une composante des rituels coutumiers forgeant inlassablement les mentalités et les pratiques, générations après générations.* »

Les langues kanak des îles Loyauté (Drehu, Iai-

Faga Uvea et Nengone) sont le véhicule de cette oralité et doivent être présentes partout, dans tous les espaces de vie. Elles doivent être inscrites dans les programmes de formation des enseignants comme tous les médiateurs qui ont un rôle à jouer auprès des enfants. Elles doivent être des langues apprises à l'école. Le centre de formation et de recherche de Hnadro « Hnaxujia » devra être le moteur de cet élan de formation et d'enseignement.

Leur présence à tous les niveaux de la vie sociale doit être assurée. Le rôle des collectivités territoriales, en particulier des communes, est à cet égard déterminant. Elle doit aussi continuer à être présente dans le monde du travail.

Les collectivités territoriales, et en particulier les communes, pourront conclure avec la Province des conventions pour la mise en place de politiques globales du bilinguisme sur leur territoire, afin d'encourager le développement des langues kanak dans l'accueil de l'enfance et les activités de loisirs (crèches, CLSH, camps et séjours de vacances...), l'implantation de signalisations bilingues, la diffusion de documents bilingues, le recrutement et la formation du personnel, etc.

Le maintien des langues kanak des îles Loyauté ne peut se concevoir sans sa diffusion en permanence par les médias modernes. Sa fixation dans un écrit est nécessaire pour sa pérennisation.

L'ÉCRITURE

Quoi qu'il en soit, partout on constate, ou du moins on peut supposer, que l'on a tout d'abord fait usage de l'écriture figurative, et plus précisément pictographique ou synthétique, pour représenter directement les objets par la reproduction de leurs formes. Des artistes kanak ont d'ailleurs repris cette écriture pour valoriser sur des supports divers pour en faire une œuvre artistique.

L'usage de l'alphabet a été l'œuvre des missionnaires pour la transcription d'une langue issue de l'oralité. Il a été possible à partir des années 1800. Et c'est la langue Nengone qui a été la première à être transcrite. La bible en Nengone a été le support qui a servi à cette transcription.

Depuis peu, la province des îles Loyauté a soutenu la création d'un centre de formation et de recherche « Hnaxujia » dont l'une des missions est de fixer par écrit la nouvelle graphie des langues utilisées aux îles Loyauté.

L'usage de langues kanak et de la langue française ne pose aucun problème pour les locuteurs car ils sont bilingues.

Ainsi, de plus en plus d'écrivains kanak utilisent les deux langues pour communiquer. Comme pour les artistes musiciens et autres, l'usage des deux langues ne posent plus du tout de problème. Il s'agit maintenant d'encourager les différentes formes d'écritures afin de faire émerger une écriture propre aux îles Loyauté.

LA LECTURE PUBLIQUE

La lecture publique est un outil de loisir, de connaissance, d'information et de formation permanente. A ce titre elle est un élément indissociable d'une politique éducative et d'une politique de développement culturel, social et même économique. Elle participe à la volonté d'émancipation inscrite dans l'accord de Nouméa en permettant à chaque citoyen de connaître pour agir librement, de maîtriser son destin personnel et d'être partie prenante du destin collectif du pays. La lecture n'est pas l'affaire des spécialistes, c'est l'affaire de tous et notamment des politiques car c'est de la convergence des volontés des politiques, des professionnels de la lecture et de la population que dépend un progrès en ce domaine.

La réflexion et la délibération sur les langues et leur enseignement touchent à des questions de fonds qui renvoient à l'identité kanak et aux apprentissages précoces. L'échec scolaire s'accompagne toujours d'un échec en lecture, il n'y a pas d'exception. C'est bien en amont du Cours Moyen 2^e année, chacun en convient, qu'il faut porter son attention. Le travail en direction de la petite enfance est d'une importance stratégique vitale. Toutes les initiatives devraient - prioritairement - tendre vers ce but.

Une opération du type « Une Décennie pour la Lecture » pourrait être mise en œuvre par la Province dans laquelle plusieurs initiatives pourraient se conjuguer. Plus qu'une opération « médiatique » il s'agirait de se fixer des objectifs avec les outils d'évaluation, un calendrier, de mettre des projets en chantiers, et d'en mesurer les résultats à l'issue de l'opération dans chacun des compartiments concernés : médiathèques, écoles, BCD, éditions, petite-enfance.

La mise en réseau des médiathèques des îles sera la première action à mener afin de développer une action concertée avec la programmation du Centre culturel Yewene Yewene.

La relation avec la bibliothèque Berhneim sera définie en fonction des besoins en action de la PIL.

3.3.2 LE SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA PRODUCTION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Le soutien à la création artistique et à la production artistique doit être réaffirmé sans faire l'économie d'une réflexion sur son efficacité et son efficience. Il s'inscrit en articulation avec les pratiques culturelles des habitants, les jeunes notamment, et prendra en compte les enjeux d'éducation artistique, d'accès à la citoyenneté, de démocratisation des pratiques, d'ouverture au monde.

Ce soutien passe forcément par la structuration des filières à développer au niveau de la province des îles Loyauté.

Le contexte culturel de la province des îles Loyauté est à la fois fait de spécificités générales propres à l'ensemble des quatre îles (Drehu, Iaii, Toka et Nengone), mais également de dynamiques propres à chacune des îles.

La culture se transmet par l'éducation. Dans la Nouvelle-Calédonie et la province des îles Loyauté en particulier, l'éducation était autrefois axée sur les cultures occidentales mais la situation a évolué

et l'éducation en général accorde aujourd'hui la priorité à la culture kanak et océanienne.

Les domaines artistiques moteurs sur les îles Loyauté concernent la musique et le chant en partage. Cette discipline est artistiquement partagée et largement pratiquée. Les compositeurs et interprètes produisent toujours autant d'albums qui connaissent un succès au-delà de la province.

Les chants polyphoniques et les musiques traditionnelles sont très anciens et pratiqués régulièrement dans plusieurs espaces.

Mais d'autres domaines artistiques (savoir-faire et arts visuels, patrimoine, spectacle vivant, etc.) ont été également soutenus par l'institution provinciale. La formation et l'enseignement de ces différents domaines ont été identifiés comme une faiblesse dans la politique culturelle actuelle.

Dans le cadre de la refonte de la charte de politique culturelle provinciale, la DCAC a identifié 7 filières.



3.3.3 LE SOUTIEN AUX INDUSTRIES CRÉATIVES

Le terme « industries culturelles » fait référence à des industries qui touchent à la fois la création, la production et la commercialisation de contenus créatifs de nature culturelle et immatérielle.

De manière générale, les industries culturelles sont l'ensemble des activités à la source de la production et de la consommation de masse de produits de culture (livre, télévision, cinéma commercial, jeux vidéo, etc.), tandis que les industries créatives regroupent celles qui font appel à la « culture » comme une valeur ajoutée au processus de création de produits non culturels (par exemple, le design dans la fabrication d'automobiles). Les industries culturelles et créatives ont pour points communs l'importance de la créativité et de l'innovation, mais aussi le fait que les droits générés relèvent de la propriété littéraire et artistique pour les premières, intellectuelle pour les secondes.

De fait, les ICC regroupent une multiplicité d'activités : les arts et le patrimoine, les industries cinématographiques, audiovisuelles et multimédia,

la presse écrite, télé et radiodiffusée, l'édition, la publicité, la mode, le design, l'architecture. Elles produisent une extraordinaire palette de biens et de services : livres, morceaux de musique, films, tableaux, articles, plans d'architecte, photos, ou encore défilés de mode, pièces de théâtre,...

Le but est d'axer sur la promotion des industries culturelles et créatives au service du développement et sur la création de débouchés pour les populations des îles Loyauté.

Il s'agit de promouvoir le développement de ce secteur socio-économique d'importance majeure en favorisant la production et la commercialisation de biens et services culturels, de protéger les biens et services culturels faisant l'objet d'un commerce et de prendre en compte le patrimoine matériel et immatériel en tant que ressource dans la planification et la mise en œuvre des politiques.

3.3.4 LA COMMUNICATION

La parole et l'image sont associées dans la culture kanak depuis l'origine des temps. Les 28 langues kanak existantes expriment toutes les mêmes représentations où le mot "U" est présent. Dans la langue Drehu, "U" signifie "âme ou esprit". "Nu" signifie cocotier, "Ahnu" littéralement veut dire, esprit du cocotier. Le cocotier symbolise l'Homme. On traduira donc "Ahnu" par l'esprit de l'Homme ou ombre de l'Homme.

Dans les langues kanak en province des îles Loyauté, le mot « image » signifie en Nengone : wangom (photo, apparence, identité), en Drehu : i ahnu (ombre, photo) et en laai : hnaubat (photo), haten (signe).

Le mot "image" dans quelques langues kanak en province Nord (Jawe, Nemi et Fwâï), est traduit par « Hanu » (apparence, aspect, photo).

L'idée de traiter le mot "image" dans le cadre de la définition d'une politique de communication est tout simplement animée par la volonté de partager une philosophie de vie véhiculée à travers le temps et de le reformuler en fonction du contexte institutionnel et politique.

L'image est une représentation visuelle ou mentale, expression de la création intellectuelle :

- naturelle (ombre, reflet)
- création intellectuelle (photo, peinture, sculpture, écriture, musique, etc.)/artificiel
- conceptuelle (métaphore)

La traduction de la culture de la parole en culture de l'image n'est pas si simple. Son traitement est complexe et relève bien de la manière de traiter le visible et l'invisible.

Se donner à voir et s'exposer à la lumière n'est pas toujours compatible avec la manière d'être des populations mais également des institutions. Le pari est de poser les bases d'une stratégie de communication permettant aux populations d'être informées des projets et actions de l'institution et surtout des engagements politiques portés par les élus.

Le déficit de communication est identifié comme une faiblesse dans les politiques publiques provinciales. Cette communication n'est pas organisée même si des outils sont en place. Communiquer est une condition *sine qua non* pour se faire connaître et donc pour développer son activité et améliorer son image. Dans cette optique,

le premier réflexe consiste à concevoir et élaborer une stratégie de communication.

Cette stratégie s'articulera autour de deux vecteurs importants :

LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Elle vise à mettre en valeur la collectivité, son attractivité, son dynamisme, les actions entreprises, les soutiens qu'elle apporte aux associations, etc... et est diffusée en interne comme en externe.

LA COMMUNICATION POLITIQUE

Elle vise à informer les populations des décisions politiques, des orientations stratégiques, des résultats d'une politique ; elle passe plutôt par les médias traditionnels (TV, radios, journaux).

Les deux types de communication sont soutenus également par les supports numériques : une WEBTV, des sites internet institutionnels et thématiques (jeunes, loisirs, etc), les réseaux sociaux (Facebook essentiellement). Facebook notamment offre des opportunités très intéressantes, car en chiffres la moitié de la population calédonienne possède un compte Facebook et il n'est pas très coûteux de faire de la publicité qui touche un très large public.

En adoptant une politique de communication, la province des îles Loyauté pourra combler son déficit d'image et mieux informer les populations de ses actions et de ses engagements politiques.

La province des îles Loyauté dispose déjà des outils de communication comme le site Internet, un journal « construire les loyauté », soutient deux radios privées : Djiido et RRB, et depuis peu, la présence d'une télévision d'Etat avec un journaliste de NC 1^{ère} en permanence.

50 ans après RFO, une télévision d'information locale voyait le jour en Nouvelle-Calédonie financée par des moyens locaux. Caledonia, portée par la Société de Télévision-Radio sous la forme juridique de société anonyme d'économie mixte locale.

3.3.5 LE NUMÉRIQUE

C'est simplement la conversion d'images et de sons analogiques en données informatiques, un peu comme le passage du disque vinyle en CD ou DVD. C'est en général une meilleure qualité d'image et de son.

La province des îles Loyauté travaille depuis quelques années à promouvoir le numérique. Il y a eu la mise en place d'une « caravane informatique » qui disposait de douze ordinateurs raccordés par une connexion satellite 512 Kbits. Elle se déplaçait d'école en école pour promouvoir le numérique à l'école. Puis, il y a eu l'équipement et la connexion des écoles afin de promouvoir l'informatique auprès du public scolaire.

Les deux médiathèques, Löhna et Iaii, sont équipées de postes informatiques et développent une animation autour du numérique.

Depuis peu, il y a eu la multiplication de dispositifs extrascolaire, sur la base du projet « cyber tribu » développé par AJI à Drehu (Lifou). Le développement de ce dispositif est soutenu par la province des îles Loyauté en équipant des tribus qui souhaitent accueillir un kit informatique.

Sur Lifou, quatre tribus disposent de ce kit informatique mais connaissent des difficultés techniques (pas de liaison OPT ni de FAI) en termes de gestion et d'animation, les structures qui accueillent ce kit ne sont pas outillées pour développer le numérique.

Il est donc impératif de mettre en place une stratégie numérique sur l'ensemble du territoire provincial en pensant à l'aménagement du territoire, et en structurant le réseau numérique de la Province avec le soutien du programme du gouvernement sur les « cyber cases ».

Les trois enjeux majeurs sont transversaux car ils traitent véritablement des sujets qui ont un rapport direct avec le mode de fonctionnement des îliens dans son inscription dans l'espace, le temps et les enjeux d'aujourd'hui liés à un autre rapport au monde. La patrimonialisation pose un regard nouveau et une réflexion sur les éléments de l'histoire. Et avec beaucoup de prudence l'îlien entre dans le numérique et la communication lui permettant d'être toujours en phase avec son temps. La mise en réseau et le lien sont innés dans la personnalité de l'îlien mais confronté à l'instrumentalisation et à l'institutionnalisation de sa culture, il a du mal à poser ses repères et à dynamiser ces nouveaux espaces car le poids de la culture mythique et structurelle est très présent. Les grands chantiers tentent de proposer une réponse par un maillage cohérent du territoire et une proposition de faire de la culture, la base de tout développement dans les îles Loyauté.



LES GRANDS CHANTIERS À VENIR

La définition des grands chantiers prioritaires pour les prochaines années répond à plusieurs logiques : le respect des engagements pris auprès des électeurs par les politiques ; la continuité avec les axes de la politique culturelle menée depuis 2005 ; l'identification de nouveaux enjeux, les enseignements tirés des nombreuses consultations d'acteurs culturels depuis juillet 2016. Ces priorités répondent également à l'évolution du paysage culturel des îles Loyauté et plus largement de la Nouvelle-Calédonie mais également à un aménagement cohérent du territoire provincial par rapport à sa situation d'insularité :

1

LE CENTRE CULTUREL YEIWENE YEIWENE

2

**FAVORISER LA PROFESSIONNALISATION
DU CHAMP CULTUREL**

3

**LIER LA POLITIQUE CULTURELLE
ET LA POLITIQUE ÉDUCATIVE**

4

**L'INTÉGRATION DE LA CULTURE DANS D'AUTRES
SECTEURS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX**

(ÉDUCATION ET FORMATION, SANTÉ, SPORT, JEUNESSE ET SOCIO-ÉDUCATIVE, ÉCONOMIQUE,
TOURISME, LA FEMME ET LA FAMILLE, LA COOPÉRATION CULTURELLE, LA COMMUNICATION)

5

**SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES
CULTURELLES ET CRÉATIVES**



4.1

LE CENTRE CULTUREL YEIWENE YEIWENE, MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL AVEC DES MISSIONS NOUVELLES

4.1.1 HISTORIQUE

Réalisé dans le cadre des premiers contrats de développement au début de la mise en place de la provincialisation, le Centre culturel Yeiwene Yeiwene a pour missions de promouvoir la culture Kanak, d'assurer la conservation et le développement du patrimoine culturel loyaltien.

Après une gestion associative, la collectivité a souhaité redonner vie au CCYY aussi bien au niveau des missions qu'au niveau du fonctionnement de la structure. En effet, compte tenu des difficultés qu'a rencontré l'association Cengeni Nore Conod dans la gestion du Centre culturel Yeiwene Yeiwene, la collectivité, après avis de la commission des affaires coutumières, aménagement foncier et culturel en date du 27 novembre 2006, a décidé de reprendre la gestion de l'établissement à compter du 1^{er} janvier 2007.

Les bâtiments réalisés en 1994 ont nécessité de nombreux travaux de rénovation tels que : la peinture, l'électricité, la plomberie et le revêtement de sols et murs. Les bâtiments concernés sont la salle d'exposition, le bâtiment administratif, la médiathèque et le bâtiment prévu pour la préparation des spectacles. Compte tenu des difficultés des entreprises, les travaux d'entretien ont duré deux ans. La réception des travaux a été effectuée au cours du premier semestre 2008. Néanmoins, ces travaux n'ont pas empêché la direction de mettre en place des actions culturelles notamment dans le cadre de la charte de politique culturelle.

De plus, un certain nombre d'investissement a été réalisé dans le matériel bureautique (bureau, imprimante,...) et artistique (vidéo projecteur, matériel de sonorisation, scène mobile,...)

Le fonctionnement du Centre est assuré par la direction de la culture, des affaires coutumières et du foncier. Le Centre dispose d'une médiathèque, d'un espace d'expression en plein air, d'un faré, de locaux administratifs ainsi que d'une grande salle d'exposition. Cinq agents de la direction sont affectés au Centre culturel.

Les missions principales dévolues au centre étaient :

- valoriser le patrimoine culturel Kanak des îles loyauté,
- encourager les formes contemporaines d'expression de la culture Kanak, en particulier dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, des arts plastiques et de l'audiovisuel,
- promouvoir les échanges culturels,
- développer le livre et la lecture,
- mettre en place des actions en faveur du jeune public et notamment la conception de produits et projets pédagogiques à destination des scolaires,
- favoriser l'accès égal de tous, particulièrement de la jeunesse, à la lecture, vecteur fondamental de connaissances, de loisirs, de culture et de formation permanente.



4.1.2 L'AMBITION PROVINCIALE

Depuis quelques années, la gestion directe comme statut juridique a trouvé ses limites. De même que l'infrastructure devenue vétuste ne permet plus d'accueillir une programmation culturelle de qualité. Une nouvelle donne économique « la restriction budgétaire liée à la crise » vient s'ajouter à ces deux précédentes creusant encore plus l'écart entre la volonté politique et les moyens de son existence. Des choix stratégiques sont nécessaires à opérer entre le soutien à une économie locale et celui de participer à des structures budgétivores comme les établissements publics culturels de la Nouvelle-Calédonie dont les compétences relèvent de celle-là même.

Les enjeux de développement du Centre culturel Yeiwene Yeiwene seront au nombre de quatre :

- la co-construction des actions avec les différents partenaires,
- la valorisation et la transmission du riche héritage culturel des îles Loyauté,
- le soutien à la création et à la production artistique,
- le conseil et le soutien aux trois communes, aux trois aires coutumières et aux deux entités principales religieuses (EPKNC et Catholique).

Le Centre culturel Yeiwene Yeiwene aura la maîtrise d'œuvre de la politique culturelle provinciale et cela se traduira par une programmation intra centrée sur les résidences-formation, résidences-crédation, les regards-croisés dans les domaines artistiques, la diffusion, l'accueil du monde scolaire (maternelle, collège, lycée et autres..), le développement de l'oralité et la lecture publique, le développement des arts visuels, les arts de la scène, les arts numériques, l'audiovisuel et le cinéma.

Les axes de développement qui seront exercés en partenariat avec les acteurs culturels, coutumiers et religieux se baseront sur :

- de la création et des résidences,
- de la diffusion,
- de la médiation,
- de l'information,
- de la formation, (partenariat avec l'EPEFIP et Hnaxujia).

Sa programmation sera aussi élaborée à partir d'un cadre respectueux de l'environnement culturel loyalien. Un équilibre est à rechercher (un entre-deux) entre l'enracinement et l'ouverture.

Afin d'être cohérent avec ces enjeux définis et ces axes de développement, une réorganisation en pôle de développement sera conduit :

- pôle Gestion et Administratif,
- pôle Patrimoine et Recherche (Archéologie-Archives, linguistique, etc...),
- pôle Développement culturel et Artistique (Arts du spectacle et de la scène-Arts vivants, Numérique, Cinéma et Audiovisuel),
- pôle Oralité et lecture publique,
- pôle de communication,
- pôle assistance technique.

Les missions de l'établissement public seront de rechercher en permanence l'établissement des liens avec les différents acteurs culturels, la mise en réseau des acteurs et le développement des pôles culturels.

Il sera l'interlocuteur privilégié de la DCAC pour l'accompagnement et le développement culturel des trois communes et des trois aires coutumières. Le champ de rayonnement du Centre sera élargi à l'ensemble des îles Loyauté, à l'ensemble du pays dans le cadre de la coopération culturelle, à la région Océanie et à la Mélanésie en particulier. Pour le développement sur Lifou, Ouvéa et Tiga ; le CCYY s'appuiera sur les structures existantes qui deviendront des antennes de ce dernier. Et un partenariat fort avec les trois communes et les trois aires coutumières sera engagé.

Sur Lifou, la structure Löhna verra ses missions évoluer (développement de l'oralité, du livre et de la lecture publique, développement de la musique et de la danse et généralement du patrimoine et du développement des actions culturelles et artistiques).

Sur Ouvéa, la médiathèque municipale verra également ses missions évoluer vers une antenne du CCYY et des missions élargies comme Löhna à Lifou.

Sur Tiga, des actions de partenariat seront développées avec la commune de Lifou, le Conseil coutumier et les associations.

Les formations dans le domaine culturel et artistique seront portées conjointement par l'EPEFIP, le centre de formation et de recherche de Hnadro et le CCYY.

4.1.3 L'INFRASTRUCTURE

Pour conduire efficacement ces objectifs, le Centre culturel Yeiwene Yeiwene a besoin d'être réhabilité dans sa globalité. Le « pansement » ne serait pas compatible avec la volonté politique de l'exécutif de faire de cet équipement un pôle de développement culturel à rayonnement provincial, pays et régional.

L'état sanitaire vétuste de cet équipement a fait l'objet d'un état des lieux conduit par MMW Architecture qui a estimé le coût des travaux de réhabilitation à 181 440 000 F CFP. Aujourd'hui une AP de 80 000 000 F CFP a été inscrit au PPI de la PIL et deux CP d'un montant chacun de 40 000 000 F CFP.

Sur ce même PPI est inscrite la construction d'un centre socio-culturel dont le montant évalué est de 150 000 000 F CFP. Cet équipement est inscrit dans la nouvelle génération de Contrat de Développement, validé par l'exécutif.

Afin de réaliser l'objectif de faire du Centre culturel Yeiwene Yeiwene, un pôle de rayonnement culturel provincial, pays et régional ; un changement d'affectation des crédits sera nécessaire. Il s'agirait de réorienter les crédits prévus pour le centre socio-culturel à la réhabilitation du CCYY.

4.1.4 LE CHANGEMENT DE STATUT JURIDIQUE

L'étude réalisée par l'agence Musiclive Nouvelle-Calédonie en 2012 fait état de la création d'un Etablissement Public de Coopération Culturel (EPCC) pour la Maison de la culture à Lifou. Cette étude précise le cadre juridique et les missions qui pourraient être reprises pour l'appliquer au CCYY.

Dans le cadre de la création d'un tel établissement public culturel, la province des îles Loyauté est dans son droit de proposer l'entité juridique la plus appropriée et même de s'inspirer des missions de l'EPCC pour conduire sa programmation culturelle.

« L'EPCC répond parfaitement aux attentes structurelles et fonctionnelles d'un établissement public du secteur culturel, du fait qu'il possède :

- *une identité propre,*
- *une grande sécurité juridique et financière,*
- *une souplesse de fonctionnement,*
- *une gestion publique garante d'une stabilité financière et gage de pérennité,*
- *une grande autonomie et une large liberté d'actions pour le directeur. »*

Emanant d'une volonté politique, l'EPCC est la construction d'un projet culturel qui s'inscrit dans la durée, symbolisant ainsi une activité politique forte dans le secteur.

L'EPCC bénéficie d'une autonomie financière et d'un statut juridique particulier, qui permet la co-production et le mécénat. La formation sera proposée par l'EPEFIP et Hnaxujia.

4.1.5 LES MOYENS

S'agissant d'un établissement public provincial, il sera sous la tutelle d'un conseil d'administration composé essentiellement des bailleurs de fonds tels que les trois mairies, la province des îles Loyauté, l'Etat (MAC), le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le représentant des mécènes.

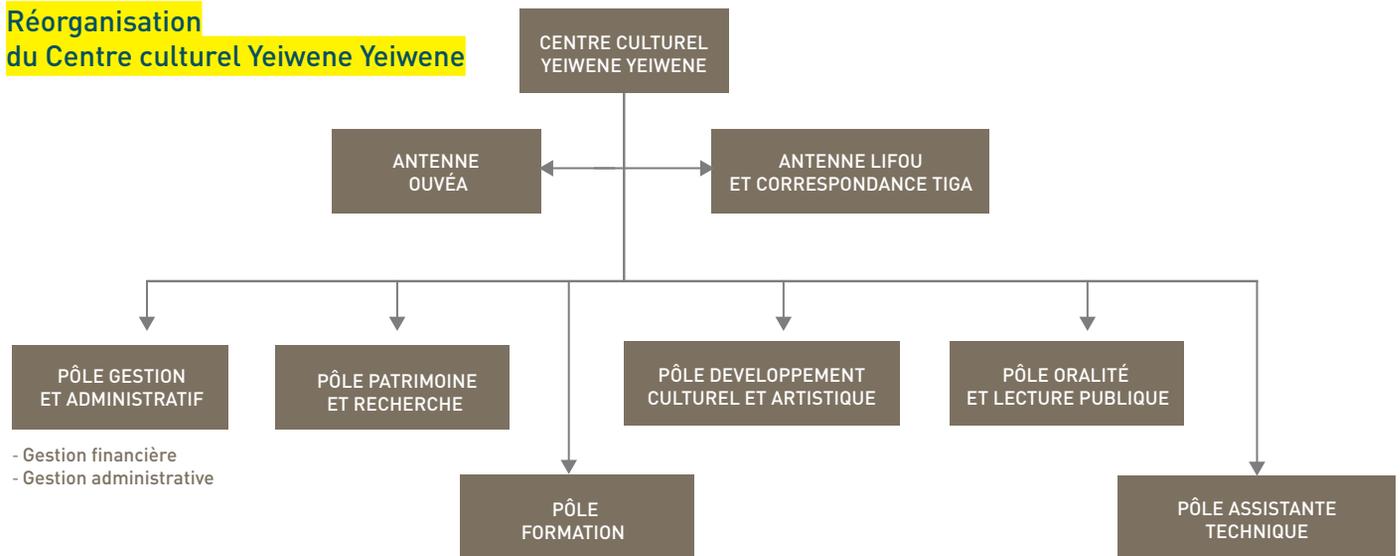
Les coutumiers (Conseils d'aires des trois îles) comme les acteurs culturels seront représentés par un membre chacun désigné par leurs organisations. Les deux églises (catholique et protestante) seront

également représentées par un membre chacun désigné par leurs organismes.

Et bien évidemment, le personnel sera aussi représenté par un membre désigné.

Le personnel actuel du CCYY, celui de Löhna et de la Médiathèque d'Iaii deviendra à terme celui de l'Etablissement Public Provincial Culturel.

Réorganisation du Centre culturel Yeiwene Yeiwene



4.2 FAVORISER LA QUALIFICATION DU CHAMP CULTUREL

La montée de l'emploi culturel depuis les années 1980 s'est accompagnée d'une professionnalisation croissante, en particulier à travers la multiplication de formations supérieures à l'administration et à la gestion de projets ou d'établissements culturels. À la

rencontre de l'appétence des jeunes pour la culture, ces formations correspondent aussi à une forme de maturité économique des activités culturelles, sous l'effet de leur industrialisation et des contraintes budgétaires.

4.2.1 LES MÉTIERS DE L'ADMINISTRATION ET DE LA GESTION CULTURELLE

Pour autant, l'offre de formation aux métiers de l'administration et de la gestion culturelle ne paraît pas procéder d'une analyse de l'emploi culturel, des débouchés réels offerts, des perspectives de rémunération et de carrières. L'offre, principalement d'origine universitaire et généraliste, amplifie la forte densité du capital humain déjà caractéristique de l'emploi culturel, y compris dans des disciplines et pour des métiers où la composante culturelle ou artistique est faible : management, marketing, gestion, etc., et en dépit d'une différenciation par spécialités ou domaines d'activités.

Au moment où la plupart des provinces s'engagent dans des politiques en faveur de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi, notamment à travers la dynamique économique culturelle, une réflexion sur la régulation et la répartition provinciale de l'offre de formation au management culturel apparaît nécessaire.

Comme dans bon nombre de pays de la région,

l'emploi culturel en Nouvelle-Calédonie a connu une forte expansion en relation avec l'essor qu'a connu le secteur culturel depuis le début des années 1980. Cette expansion s'est accompagnée d'un mouvement de professionnalisation du champ culturel qui s'est appuyé sur une offre de formations destinée à favoriser l'adaptation des professionnels aux nécessités de la gestion, de l'administration et de la direction de projets d'entreprises ou d'établissements artistiques et culturels.

Du fait des transformations incessantes de l'environnement culturel à tous les niveaux ; institutionnel, juridique, économique et technique, et de sa complexité croissante, ces formations doivent permettre à ceux qui les suivent d'acquérir des compétences sans cesse en évolution. De plus, l'extension du secteur culturel, mais aussi sa segmentation et la grande variété de ses métiers, engendrent un paysage très diversifié de l'offre de formation. Ainsi, le diplôme spécialisé devient de

plus en plus le passage obligé pour faire carrière dans l'administration du secteur culturel.

Cette professionnalisation de la Direction de la Culture et des Affaires Coutumières devra être accompagnée afin de répondre aux exigences nouvelles liées à l'évolution de l'environnement culturel :

- gestion de la culture et des arts, formation et éducation à l'économie de la culture,
- formation à la gestion du patrimoine culturel et des

- savoirs traditionnels,
- formation au tourisme culturel,
- management d'un équipement culturel ou d'une direction de la culture et du patrimoine,
- élaboration et évaluation d'une politique culturelle.

Un soutien peut être aussi apporté aux jeunes et étudiant(e)s qui souhaitent poursuivre des études pour une formation en master et doctorat en études culturelles, études en ethnographie, etc...

4.2.2 LES MÉTIERS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL

Cette partie a été largement développée dans le point « 2 Eléments de contexte. 2.2.3 Condition de la qualification »

Il faut noter qu'il y a trop peu de possibilités d'éducation et de formation artistiques qui sont proposées aux jeunes ; les échanges et résidences sont limités à l'heure actuelle, et l'artiste peine à trouver véritablement son statut. Un travail est conduit avec La case des artistes, afin de professionnaliser le secteur mais il reste encore marginal. D'autre part, il est à noter que la

professionnalisation ne concernera que quelques artistes qui vivront véritablement de leurs arts. Les critères de professionnalisation des secteurs sont en cours d'élaboration par cette même structure avec le soutien des organismes professionnels comme la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), etc.

En ce qui concerne les droits d'auteur et la question de la propriété intellectuelle, l'organisme (la SACENC) chargé de conduire et de veiller à son application est bien structuré.

4.3 LIER LA POLITIQUE CULTURELLE ET LA POLITIQUE ÉDUCATIVE

La prise en compte systématique de la culture dans les programmes d'éducation et de formation vise à favoriser l'émergence d'une société plus tolérante et mieux informée.

Il s'agit d'intégrer les arts et la culture dans les programmes d'éducation formelle et informelle. Le concours de la DEFIP et du Centre de formation et de recherche Hnaxujia sera d'une grande importance. Les programmes réalisés aujourd'hui à travers l'élaboration d'outils didactiques liés aux langues kanak (Drehu, Iaii-Faga Uvea et Nengone) et l'ethno-mathématique seront élargis aux disciplines

artistiques comme les arts du spectacle, les arts visuels, les arts de la parole, l'audiovisuel, etc.

Ce programme mérite d'être renforcé sur :

- les valeurs culturelles (voir travail sur le socle commun des valeurs kanak),
- l'enseignement des langues,
- la place des arts dans les écoles, les établissements d'enseignement et de formation technique et professionnelle et les enseignements secondaires, etc.

4.4 L'INTÉGRATION DE LA CULTURE DANS D'AUTRES SECTEURS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

La culture fait partie intégrante du développement. Elle a un impact direct sur les activités de

développement menées dans d'autres secteurs, mais en subit aussi les effets.

L'intégration des approches culturelles dans la santé, le sport, le tourisme, l'économie, l'environnement, la femme et la famille, la jeunesse, la coopération et la communication est primordiale car cela participe à une meilleure compréhension du fonctionnement des valeurs et pratiques ainsi

qu'à une meilleure sensibilisation aux attentes et normes.

Un programme d'actions sera établi avec chacune des directions et sera conduit en transversalité tant au niveau de la conduite que dans l'évaluation.

4.5 SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES (ICC)

Aujourd'hui, il n'existe pas de définition universelle de ce concept. L'UNESCO définit de manière conceptuelle les industries culturelles par le fait qu'elles « ajoutent aux œuvres de l'esprit une plus-value de caractère économique qui génère en même

temps des valeurs nouvelles, pour les individus et pour les sociétés. » Pierre-Jean Benghozi complète cette idée : « la valeur symbolique des biens culturels est plus élevée que leur valeur d'usage et souvent sans lien avec leur coût de revient. »

4.5.1 INDUSTRIES CULTURELLES ET INDUSTRIES CRÉATIVES

Le terme **industries culturelles** fait référence à des industries qui touchent à la fois la création, la production et la commercialisation de contenus créatifs de nature culturelle et immatérielle. Les contenus sont généralement protégés par le droit d'auteur et ils peuvent s'apparenter à un bien ou à un service. D'ordinaire, les industries culturelles incluent l'édition imprimée et le multimédia, la production cinématographique audiovisuelle et phonographique, ainsi que l'artisanat et le design.

Le terme **industries créatives** comprend un plus grand ensemble d'activités qui englobent les industries culturelles auxquelles s'ajoutent toutes les activités de production culturelle ou artistique, qu'elles aient lieu en direct ou qu'elles soient produites à titre d'entité individuelle. Les industries créatives sont celles dont les produits ou les services contiennent une proportion substantielle d'entreprise artistique ou créative et comprennent des activités comme l'architecture et la publicité.

4.5.2 SITUATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE

La concentration géographique se retrouve en Nouvelle-Calédonie comme dans les grandes capitales des pays de l'Océanie et en Métropole. Le poids de Nouméa au niveau économique et démographique est indéniable. Les structures d'industries culturelles (bien que peu nombreuses sur le territoire) sont concentrées dans la capitale et dans le grand Nouméa. Sur les 1 096 entreprises du secteur culturel, 929 sont concentrées en province Sud, soit près de 85% (étude réalisée en 2010 par la DC province Nord).

Les secteurs de l'édition de presse et de l'imprimerie restent également concentrés sur la capitale. Ils répondent généralement à l'implantation des donneurs d'ordre dans la capitale et à la spécialisation des imprimeurs. En effet, le marché calédonien est trop faible pour permettre aux entreprises de se spécialiser.

Les entreprises culturelles en Nouvelle-Calédonie sont concentrées en province Sud. La grande majorité des entreprises ont moins de 5 salariés. Et les quelques grosses structures (secteur de l'audiovisuel et surtout de la télévision) sont concentrées sur Nouméa. Depuis peu, une télévision privée s'est installée en province Nord avec une trentaine de salariés.

Il existe peu de structures internationales implantées sur le territoire. Seul le secteur de l'imprimerie connaît ce type d'organisation. Mais les maisons mères sont implantées en métropole et les entreprises implantées en Nouvelle-Calédonie ne sont que des filières du groupe.

La majorité des entreprises du secteur sont des PME et ont en moyenne moins de 10 salariés. Peu ouvertes sur l'international, ces petites structures

tentent néanmoins de répondre à la demande du territoire, faible par la taille de son marché. Les PME souffrent de leur faible capacité d'investir, amplifiée par la petitesse du marché et par les coûts issus de la situation insulaire du territoire.

Le secteur de l'édition illustre bien cette organisation. En 2010, on compte plus d'une trentaine de maisons d'édition, exclusivement situées à Nouméa et Grand Nouméa. Ce sont toutes des PME, voire des TPE (Très Petites Entreprises) et sont majoritairement tournés vers le lectorat calédonien, assez faible au vu du nombre d'habitants sur le territoire.

Les biens culturels locaux sont peu nombreux, et ce dans les différents secteurs (musique, édition, cinéma, etc). C'est pourquoi les enjeux de diffusion et de distribution sont encore peu présents car peu rationnels dans ce contexte. Le secteur du livre montre bien les difficultés de diffusion et de distribution liées à la faiblesse du lectorat et aux faibles investissements disponibles pour payer une campagne de communication ou des structures de distribution.

De même pour le secteur de la publicité, peu de structure y font appel, faute de financement. Ce sont donc les plus grosses structures du territoire

et surtout les filiales de structures internationales implantées en Nouvelle-Calédonie qui peuvent faire appel à ce type de communication.

Au niveau de l'industrie musicale, les productions locales sont mises en valeur et touchent un public relativement grand proportionnellement au nombre d'habitants.

L'industrie du cinéma, quasi-inexistante, et celle du livre, en grandes difficultés (structurelle et financière) ne peuvent faire face à l'importation de biens culturels étrangers.

Le marché calédonien est mince (250 000 hab), mais aussi isolé de ses voisins en majorité anglophones.

Il est donc difficile pour des secteurs comme le livre d'être rentable en se basant sur le seul lectorat calédonien. En effet, les coûts de production et d'impression sont importants et les seuils de rentabilité ne sont pas atteints en raison de ce faible public.

L'ouverture vers l'extérieur et l'établissement des partenariats avec ses voisins donneront un souffle nouveau à ces industries culturelles et créatives.

4.5.3 DE NOUVEAUX ENJEUX : LES TECHNOLOGIES ET LES USAGES

Face à la montée en puissance de ces nouvelles technologies et notamment de la numérisation des contenus, la Nouvelle-Calédonie et la province des îles Loyauté en particulier a la possibilité de choisir directement la voie de la numérisation.

En effet compte tenu des difficultés liées à la situation insulaire du pays et son faible marché, le développement des industries culturelles, synonymes de diffusion et de distribution massives, ne semble pas pertinent. Le secteur du livre, en grandes difficultés, pourrait se développer quasi-exclusivement de façon numérique pour contrer ces problèmes géographiques, démographiques et aussi de pratiques culturelles.

Le nouveau challenge devient alors de développer le réseau numérique sur l'ensemble du territoire. Même si Internet n'est pas encore dans tous les foyers, le développement des « cyber-tribu » par la province des îles Loyauté et les « cyber-cases » par

le Gouvernement représentent un chemin tracé pour l'apparition d'industries culturelles numériques.

On assiste déjà aujourd'hui en province des îles Loyauté, dans le secteur des arts visuels comme la sculpture, à un début de développement de la commercialisation par la voie de l'Internet. L'artisanat d'art pourra également emboîter le pas en organisant le secteur. Et pratiquement tous les domaines artistiques et culturels pourront développer leurs diffusions et distributions par le biais du numérique.

La stratégie du numérique en province des îles Loyauté devra être élaborée assez rapidement afin de répondre à ce développement.

Comme dans toute administration, on n'échappe pas à la réflexion sur le management et la gestion d'une structure. L'outil stratégique préconisé relève de la co-construction et d'une implication forte des acteurs dans la réflexion comme dans la conduite des projets.



MISE EN ŒUVRE

5.1 LA GOUVERNANCE

Ce sujet a été largement développé dans la «partie 3 Trois enjeux majeurs...3.1 La question de la gouvernance et de la méthode de co-construction».

5.1.1 LES CARACTÉRISTIQUES DE CETTE GOUVERNANCE

- Elles sont fondées sur la reconnaissance de valeurs et de perspectives communes et pas seulement d'intérêts matériels ou identitaires ;
- Elles sont fondées sur l'adoption de méthodes de travail claires et partagées par tous ;
- Le calendrier occupe une place essentielle : des perspectives temporelles sont nécessaires ;
- La notion de pouvoir est redéfinie à partir de l'action commune et d'une intelligence partagée, et non un objet, un gâteau à partager ; le pouvoir de faire ensemble ;
- La gouvernance ne met pas en place une logique distinguant les amis et les ennemis ;
- Le pilotage collectif se fait par construction de consensus ;
- Le système de communication est un élément structurant du processus. Les moyens employés, pour faire lien, pour constituer la relation, pour gérer la complexité font partie intégrante des finalités.

La DCAC met en œuvre les grandes orientations de la politique culturelle adoptée par l'Assemblée de la Province des Îles Loyauté. Renforcer la présence artistique sur les communes, valoriser et transmettre le riche héritage culturel, développer culturellement le territoire provincial sont au cœur des missions de la direction. Les problématiques de formation, d'éducation artistique et de structuration du secteur font l'objet d'une attention

spécifique. Elles seront traitées en partenariat avec la DEFIP/Hnaxujia et l'EPEFIP. Le Centre culturel Yeiwene Yeiwene sera en charge de porter le développement culturel du territoire en animant le réseau d'antenne sur les deux autres îles Löhna et la médiathèque d'Iaii.

Par ailleurs, dans un souci de plus grande proximité avec les acteurs culturels, la direction développera en son sein un service dédié au « conseil culturel ».

La Direction de la Culture et des Affaires Coutumières sera composée de quatre services :

- le service du conseil culturel,
- le service du développement culturel,
- le service de valorisation et de transmission de l'héritage culturel,
- le service de la coordination administrative et financière.

Les missions nouvelles de la DCAC seront exercées en partenariat avec les acteurs culturels, coutumiers et religieux se baseront sur :

- du conseil,
- de l'impulsion,
- de l'accompagnement,
- de l'information.



5.1.2 LE CONSEIL CULTUREL

Le développement culturel du territoire provincial impose de placer les populations, dans leur diversité, avec leurs pratiques culturelles propres, leurs besoins et leurs attentes, au cœur du projet culturel de la province, et pour ce faire :

- assurer l'accompagnement des trois communes en matière de politique culturelle locale en relation étroite avec la province, le Centre culturel Yeiwene Yeiwene et les trois conseils d'aire,
- proposer que la culture ne soit pas comprise comme un domaine réservé, mais considéré comme une dimension transversale de l'action publique soulignant la dimension culturelle des autres politiques publiques provinciales telles

que l'économie, le tourisme, l'environnement, la femme et la famille, la santé, etc...

- accompagner les associations, nombreuses et plutôt dynamiques sur le territoire de la province,
- favoriser la professionnalisation du champ culturel aussi bien pour les agents des collectivités publiques, pour les intervenants artistiques que pour les acteurs associatifs, et notamment impulser les démarches-projets tant dans la conduite des actions que pour le management des services culturels,
- animer le réseau culturel du territoire et la coopération culturelle avec les deux autres Provinces.

5.1.3 LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

Le maillage culturel du territoire provincial impose aux managers de prendre en compte l'évolution du paysage culturel et d'accompagner le développement culturel sur l'ensemble des quatre îles Loyauté mais également de la cinquième des îles Nouméa et le grand Nouméa :

- impulser et accompagner le Centre culturel Yeiwene Yeiwene dans la définition de son projet d'établissement et sa mise en œuvre,
- accompagner le Centre Culturel Yeiwene Yeiwene et ses deux antennes dans l'élaboration de la programmation culturelle et la création des outils d'évaluation et du management de son personnel,

- définir le schéma de développement dans les domaines de l'oralité, de l'écriture et de la lecture publique,
- élaborer le programme de soutien à la création et à la production artistique et culturelle en structurant les sept filières à déployer au niveau de la Province,
- structurer la filière des industries culturelles et créatives (ICC),
- développer la stratégie de communication de la PIL et sa mise en œuvre,
- impulser une politique du numérique en mettant en place le partenariat avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

5.1.4 LA VALORISATION ET LA TRANSMISSION DE L'HÉRITAGE CULTUREL

Le patrimoine est fondamental dans la construction d'une identité partagée. La diversité des empreintes et vestiges visibles dans l'environnement naturel et culturel témoigne d'une richesse à valoriser :

- définir le schéma de développement du patrimoine culturel dans son ensemble :

le patrimoine culturel matériel : le patrimoine culturel mobilier (peintures, sculptures, monnaies, instruments de musiques, armes, manuscrits, etc), le patrimoine culturel immobilier (monuments, sites archéologiques), le patrimoine culturel subaquatique (épaves de navire, ruines et cités enfouies sous les mers),

le patrimoine culturel immatériel : traditions orales (discours, contes, légendes, mythes, etc), arts du spectacle (danse, chant, etc), rituels,

le patrimoine naturel : sites naturels ayant des aspects culturels tels que les paysages culturels, les formations physiques, biologiques ou géologiques.

- élaborer un programme de valorisation du patrimoine culturel et naturel en partenariat avec le Centre culturel Yeiwene Yeiwene,
- soutenir les projets transversaux (ex : tourisme culturel, santé, enseignement, formation et environnement) avec les autres services de l'institution.

5.1.5 LA COORDINATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- assurer l'élaboration du budget et son exécution, avec notamment la gestion des conventions d'études, d'objectifs et de moyens, etc... ainsi que la gestion des marchés publics,
- conseiller et expertiser l'ensemble des données financières,
- permettre à la direction, par le renforcement de la qualité des comptes, d'obtenir une information fiable et claire qui lui permettra de prendre ses décisions avec une totale connaissance de la situation budgétaire, comptable et patrimoniale de la direction,
- gérer administrativement et financièrement l'ensemble des personnels et de la politique culturelle,
- mettre en œuvre la gestion et le suivi de la politique de formation de tout le personnel,
- assurer le contrôle de gestion de la direction.

Dans le cadre de la maîtrise de la dépense, la connaissance des coûts des prestations effectuées dans la direction s'accompagne de la structuration du contrôle interne. Il s'agit de sécuriser et fiabiliser les données comptables et financières.

5.2 LE MANAGEMENT PARTICIPATIF COMME OUTIL STRATÉGIQUE

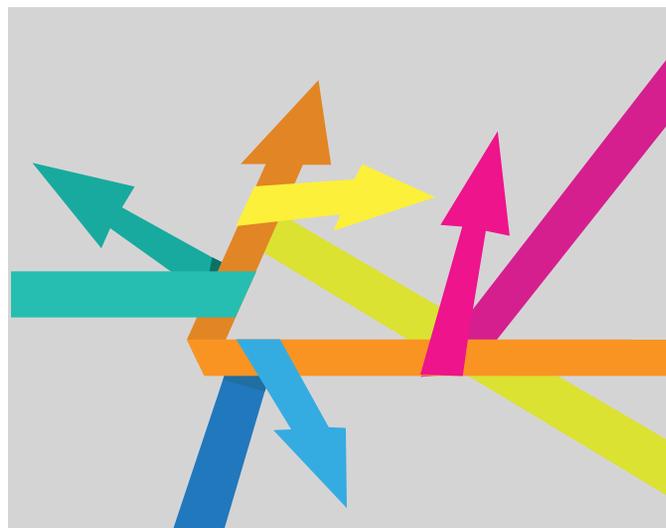
5.2.1 BESOINS - OBJECTIFS

Les entreprises comme les institutions publiques sont aujourd'hui en profonde mutation. Un monde nouveau émerge, dynamisé par les réseaux sociaux, l'innovation technologique qui rend la culture du partage peu coûteuse (musique, films, savoir, Moocs....). Les nouvelles générations, qui peuvent twitter avec les puissants de la planète, s'accommodent de plus en plus mal des modes de fonctionnement souvent archaïques

de nos institutions et aspirent à travailler dans des structures plus horizontales que verticales. Toute une culture, qui vise à transformer et à libérer l'institution, est en train de naître, et nous souhaitons accompagner ce mouvement en prônant des formes modernes de management, où les collaborateurs sont perçus comme des personnes innovantes, autonomes et mues par le souhait de participer à un projet plus grand qu'elles...

5.2.2 THÉORIE

Le management participatif consiste à impliquer davantage les collaborateurs dans le fonctionnement de la direction ou services et dans les prises de décision. Il en résulte un renforcement des liens interpersonnels au sein des équipes et une implication plus forte des collaborateurs, motivés par leur contribution réelle sur la vie de l'institution. Sur un plan pratique, le management participatif se base sur cinq principes fondamentaux qui permettent de concrétiser les valeurs qu'il véhicule.



5.2.3 LES 5 PRINCIPES FONDAMENTAUX DU MANAGEMENT PARTICIPATIF

1- Mobiliser le personnel

La mobilisation du personnel est renforcée du fait de son implication dans le processus de prise de décision. A ce niveau, le manager incite ses collaborateurs à prendre des « décisions-objectifs » qui leur permettront d'atteindre les objectifs réels fixés par la direction.

2- Adopter une politique active de développement au sein de l'équipe

Cela revient, en premier lieu, à créer des conditions de travail favorables en privilégiant le contact direct, l'écoute et le partage. Créer une véritable collaboration au sein de l'équipe est, à ce titre, primordial. Appliquée, d'abord, à échelle individuelle, cette politique de développement comportemental comprendra, ensuite, l'ensemble de l'équipe dans le cadre d'une réalisation collective d'un objectif unifié.

Les autres principes du management participatif sont tout aussi importants et relèvent d'une vision d'ensemble qui consiste à gérer son équipe, en quelque sorte, comme une mini-entreprise.

3- Déléguer du pouvoir

Cette délégation du pouvoir doit respecter le principe de subsidiarité dans le sens où chaque membre de l'équipe est habilité à prendre une décision à son niveau, sans l'intervention du niveau supérieur. L'ensemble de ces « mini-décisions », si l'on peut dire, sera communiqué au dirigeant, qui en tiendra compte lors de la prise de décision globale et finale.

4- Décentraliser le règlement des conflits

Ce principe implique que lorsqu'un problème surgit, il doit être résolu à l'échelon où il est né. L'équipe ne doit pas référer systématiquement de ses problèmes au manager ; les collaborateurs doivent, d'abord, essayer de régler le problème à leur propre échelle avant de consulter le dirigeant, si aucune solution efficace n'a pu être proposée.

5- Mettre en place des dispositifs de régulation

Pour que le système du management participatif puisse fonctionner, il faut que l'équipe mette en place des dispositifs de régulation individuels et collectifs. Si l'on accorde, à soi-même et aux autres, le droit à l'erreur, on ne doit pas pour autant négliger l'autocontrôle, ce qui permet à tous les collaborateurs de prendre part aux fonctions principales du management participatif.

5.2.4 LES FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS À SA MISE EN PLACE

Le management participatif est multi-dimensionnel et l'approche choisie peut varier d'une équipe à l'autre et va prendre en compte les buts recherchés par la direction et l'équipe en question. Certaines compétences clé doivent être maîtrisées par les managers désirant mettre en pratique les principes du management participatif :

- diffuser et traiter l'information,
- organiser et animer une réunion,
- prendre des décisions,
- résoudre des problèmes.

Les formations les plus adéquates sont celles qui utilisent les techniques de dynamique de groupe, de gestion de l'information et de communication ou de résolution de problème.

5.3 LE FINANCEMENT

5.3.1 LE FINANCEMENT PUBLIC

L'essentiel du financement de la culture est d'origine institutionnelle. L'institution provinciale concentre son aide financière sur les différents programmes identifiés en fonctionnement comme en investissement. Sur la base du M52, le fonctionnement est établi suivant des Autorisations d'Engagement (AE) définies sur trois années d'exercice et annuellement des Crédits de Paiements (CP) permettant de répondre au Budget Prévisionnel et au Budget Supplémentaire.

En investissement, le budget est établi suivant des Autorisations de Programme (AP) définies suivant la mandature et au-delà avec des CP répartis sur chaque année d'exercice.

Le financement de la culture est également soutenu à travers le Contrat de Développement avec l'Etat en fonctionnement comme en investissement

5.3.2 LE BUDGET DE LA DCAC

Il est réparti en soutien aux divers programmes d'une part et aux besoins du service (frais généraux). L'établissement d'un budget respecte un certain nombre de règles.

Pour le fonctionnement :

- déterminants essentiels (Programme, Ligne de Crédit, Imputation, Désignation)

- années d'exercice (Budget année n-1/AE-CP, Budget année n/AE-CP)
- taux de réalisation (%) et Argumentaire

Pour l'investissement :

- déterminants essentiels (Programme, Ligne de Crédit, Désignation)
- dépenses (n-1 et n)
- recettes

5.3.3 LA PRÉPARATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL (BP) ET DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (BS)

La maîtrise de cette fonction est à mener en collaboration avec les agents de chaque service par le chef de service avec un planning de cadrage défini en interne suivant le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Un cadrage en interne dans chaque service est nécessaire afin de définir

ensemble les priorités. Le second cadrage entre manager avec le manager principal permettra d'établir la proposition de Budget Prévisionnel.

Cette partie importante est managée conjointement par le manager principal et le manager de la coordination administrative et financière.

5.3.4 L'EXÉCUTION ET LE SUIVI DU BUDGET

Après le vote du budget et sa présentation à l'Assemblée de la province des îles Loyauté (API) en décembre de chaque année, son exécution est rendue effective par l'Administration Générale et le Secrétariat Général. La DCAC est alors en mesure de procéder à son exécution. Il s'agit donc de suivre

les procédures administratives et financières afin d'exécuter convenablement le budget.

Le suivi budgétaire est une comparaison à une date donnée entre un budget prévisionnel et des dépenses réalisées. Il doit être fait régulièrement par le service comptable et mis à disposition du

manager principal et des chefs de service.
Il facilite le pilotage des activités et la maîtrise du budget en analysant le passé pour prévoir le futur.

Il peut concerner le budget global, ou celui d'un projet ou d'un financement spécifique.

5.4 PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Dans le cadre des nouvelles orientations définies dans la charte de la politique culturelle provinciale, la DCAC aura la maîtrise d'ouvrage des principales actions définies dans chaque programme et le Centre culturel Yeiwene Yeiwene aura la maîtrise d'œuvre de celles-ci. Ainsi les domaines d'intervention seront clairement identifiés et le développement culturel pourra être effectif sur l'ensemble du territoire provincial.

Le partenariat avec les trois communes, les trois aires coutumières et les deux églises principales ainsi que les différents opérateurs culturels sera accentué. La recherche d'autres partenariats sera nécessaire pour travailler en réseau avec l'ensemble des acteurs du pays.

Enfin pour que cela soit possible, les besoins en ressources humaines seront identifiés et la planification opérationnelle des actions sera engagée.

LA DCAC METTRA ALORS EN PLACE LE PROJET DE SERVICE DE LA DIRECTION QUI LE PROJETERA SUR TROIS ANNÉES D'EXERCICE.

Réorganisation de la DCAC

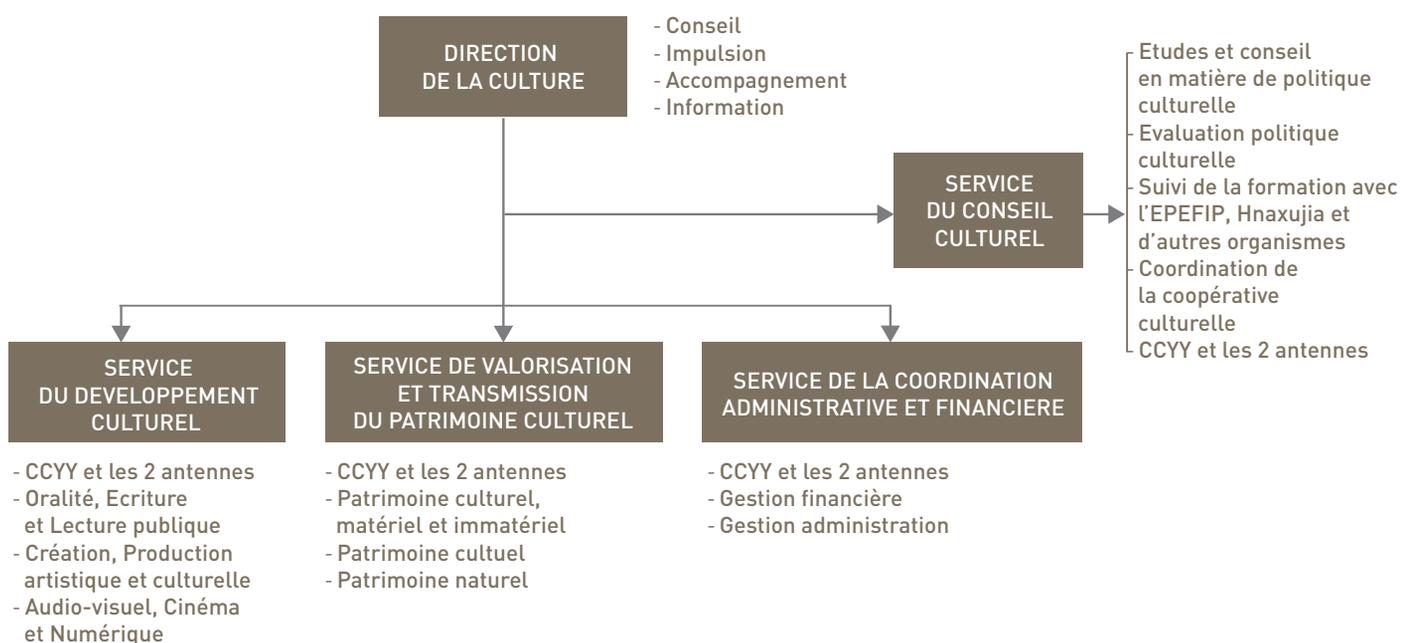
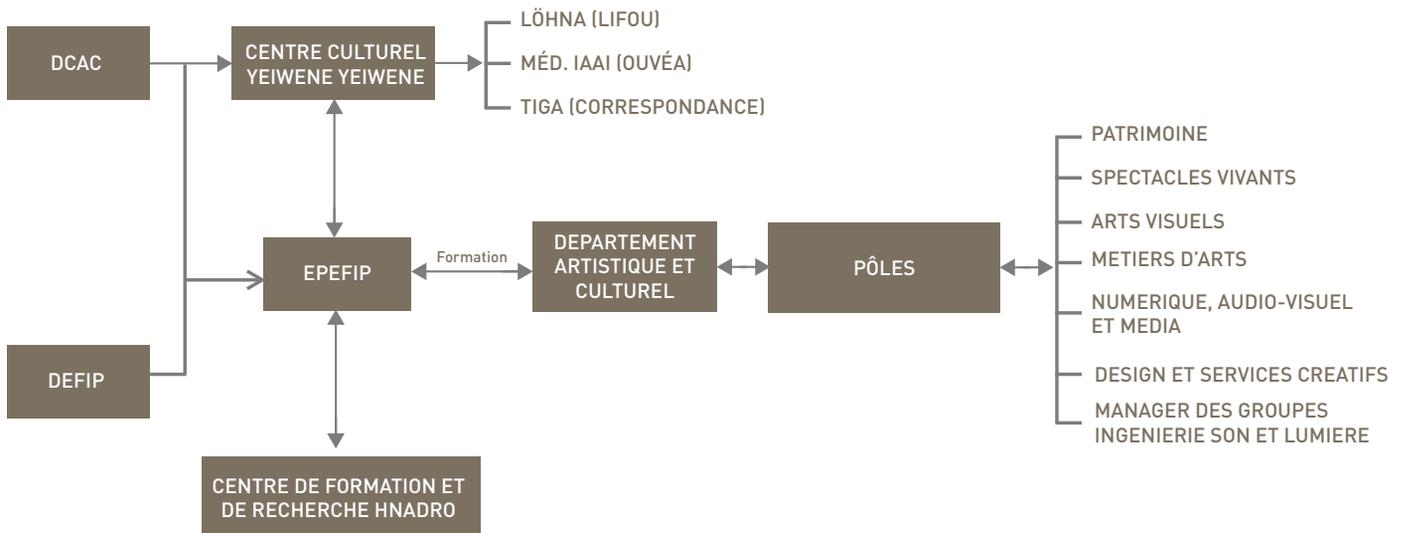


Schéma organisationnel



Le suivi et l'évaluation seront des éléments importants de cette charte car cela permettra de mesurer l'évolution des grands chantiers suivant des indicateurs identifiés dès sa mise en œuvre.





SUIVI ET ÉVALUATION

6.1

LE MODÈLE INSULAIRE

Les statistiques et les indicateurs culturels ne peuvent pas rendre compte de tous les aspects de la culture. Le « modèle insulaire » de la culture décrit trois niveaux de culture :

- **culture visible** (éléments aisément reconnaissables, façon d'agir/protocoles, les rituels, les chants, les danses, les œuvres d'art, la musique, etc),
- **culture structurelle** (règles tacites ; éléments qu'on met du temps à reconnaître ; façon de penser, etc...) : Tout ce qu'on ne peut reconnaître qu'après un certain temps, à des façons de penser, etc,
- **culture mythique** (règles inconscientes ; façon de ressentir ; ce qu'on ne peut reconnaître que si l'on est imprégné d'une culture).

6.2

LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

S'agissant du suivi et de l'évaluation de la charte de la politique culturelle, les indicateurs culturels vont concerner deux aspects du document :

Les grands chantiers :

- le Centre culturel Yeiwene Yeiwene,
- la professionnalisation du champ culturel,
- lier la politique culturelle et la politique éducative,
- l'intégration de la culture dans d'autres secteurs économiques et sociaux,
- le soutien aux industries culturelles et créatives.

La mise en œuvre :

- la gouvernance,
- le management,
- le financement,
- le plan de mise en œuvre.

Le suivi et l'évaluation peuvent sembler complexes et difficiles à première vue. Le processus doit donc rester aussi simple que possible, mais porter au minimum sur :

- **le suivi du progrès réalisé dans la mise en œuvre de la politique culturelle,**
- **l'évaluation du bilan de la mise en œuvre,**
- **la modification du plan de mise en œuvre à mesure que de nouveaux problèmes se font jour.**

Le document sur la charte de politique culturelle va concerner dans une première étape :

- validation par l'équipe projet (l'équipe de direction de la DCAC),
- validation par l'équipe de pilotage (Cabinet, SG, DCAC),
- validation par l'exécutif,
- validation par les membres de la commission culture,
- validation par l'API (délibération).

Dans un second temps :

- la communication du document à destination des différents partenaires (les services provinciaux, les trois communes, les trois aires coutumières, les deux églises principales, les acteurs culturels, les différents partenaires institutionnels, etc.).

Dans un troisième temps :

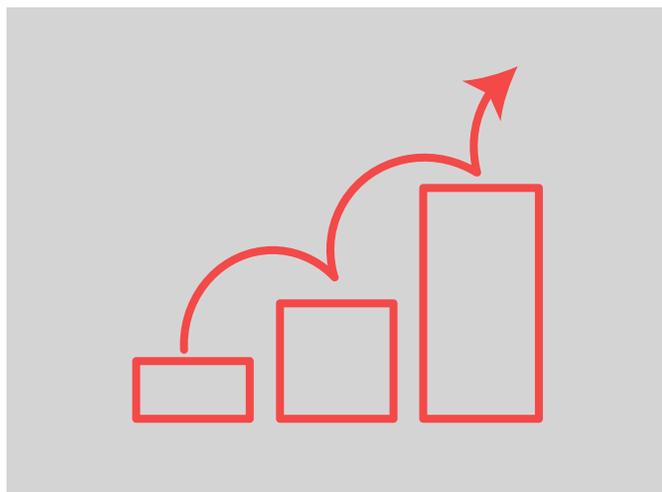
- la mise en œuvre.



6.3 LES INDICATEURS

Selon la définition générale qu'en donne l'OCDE, « un indicateur est une mesure quantitative ou qualitative dérivée d'une série de faits observés qui peuvent mettre en évidence des situations relatives dans un domaine donné. »

- Concernant le document sur la charte et sa conduite :
- le suivi du progrès de la validation du document,
 - le suivi de sa communication,
 - le suivi de sa mise en œuvre.



6.3.1 LES GRANDS CHANTIERS

- Le Centre culturel Yeiwene Yeiwene :

en termes d'investissement : l'élaboration du programme de rénovation complète, suivi des études, suivi des travaux,

En termes de fonctionnement : mise en place du nouveau statut (Etablissement Public à Caractère Culturel), définition et établissement des partenariats, mise en place des pôles de développement, définition du projet d'établissement.

- La professionnalisation du champ culturel :

en termes de formation : mise en place d'un plan de formation pour l'accompagnement des agents de la DCAC en termes d'évolution en compétences.

En termes de formation des acteurs : mise en place du « Département Artistique et Culturel » au sein de l'EPEFIP.

En termes de formation des artistes : mise en place d'un partenariat avec la DEFIP et le Centre de Formation et de Recherche « Hnaxujia ».

- Lier la politique culturelle et la politique éducative :

- inscription les valeurs culturelles dans le programme d'éducation civique dès le cycle 1 (voir « socle commun des valeurs kanak »),

- renforcement de l'enseignement des langues kanak des îles à l'école,

- définition d'un programme d'intégration des arts dans les différents cycles de l'école.

- L'intégration de la culture dans d'autres secteurs économiques et sociaux

Principe d'action :

créer une équipe pluridisciplinaire pour définir les actions à engager

Santé

Définition d'un programme de travail et des actions à mener durant la mandature.

Femme et famille

Définition d'un programme de travail et des actions à mener.

Sport

Définition d'un programme de travail et des actions à mener.

Tourisme

Définition d'un programme de travail (tourisme culturel) et des actions à mener.

Environnement

Définition d'un programme de travail (ex : code de l'environnement) et des actions à mener.

Jeunesse

Définition d'un programme de travail et des actions à mener.

Coopération

Définition du programme et des actions à mener.

Communication

Définition de la stratégie et la mise en œuvre.

- Le soutien aux industries culturelles et créatives

En termes d'actions à opérer, développer le réseau numérique sur l'ensemble du territoire afin de diffuser et de distribuer les différents produits liés au secteur culturel (travail à mener en partenariat avec les autres acteurs comme la DSI etc.)

Organiser les secteurs culturels en filières (7) et développer chacune d'elles.

6.3.2 LA MISE EN ŒUVRE

La gouvernance

- l'application des caractéristiques de cette gouvernance dans la gestion au quotidien des services et par les services dans l'exercice de leurs missions,
- la mise en place des services et les missions afférentes.

Le management

- l'application des 5 principes de management participatif dans l'exercice des missions au sein de la direction et dans les services.

Le financement

- le budget soutenu en fonction des programmes tant en fonctionnement qu'en investissement,
- mise en place d'un travail collaboratif dans la définition comme dans le suivi du budget.

Le plan de mise en œuvre

- la maîtrise d'ouvrage (mise en œuvre de la DCAC),
- la maîtrise d'œuvre (mise en œuvre du Centre culturel Yeiwene Yeiwene),
- mise en œuvre de la formation (EPEFIP et HNAXUJIA).

6.4 ECHÉANCE ET DÉLAI

- ▶ Cartographie (juillet 2016)
- ▶ Planification (octobre 2016)
- ▶ Mise en œuvre (année 2017) : année de transition
- ▶ Suivi (2017) de la mise en œuvre
- ▶ Evaluation de la politique culturelle (2020)
- ▶ Redéfinition des axes (2021)

6.5 MOYENS

Ils seront définis en fonction des besoins identifiés dans la mise en œuvre (humain, matériel, financier, lieu géographique, etc.) :

- DCAC
- CCYY
- EPEFIP
- HNAXUJIA

6.6 PAR QUI ?

En interne, le service du conseil culturel sera celui qui organisera le suivi et l'évaluation en mettant en place des outils, avec les agents.

L'évaluation de la politique culturelle sera conduite par un organisme dédié qui aura toute la latitude de mener avec objectivité les préconisations suggérées dans le point 6 – Suivi et évaluation.



Cette étape est nécessaire car elle permettra de mesurer quantitativement et qualitativement les avancées dans le temps et dans l'espace des différentes actions inscrites dans la charte et les grands chantiers. Deux instances confronteront leurs observations et analyses par un regard de l'intérieur porté par la DCAC et un autre de l'extérieur par un organisme dédié.

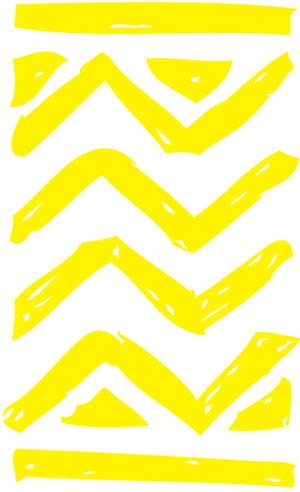


7

CONCLUSION

POUR UNE PROVINCE
DES ÎLES ENRACINÉE
DANS SA COUTUME ET
OUVERTE AUX AUTRES,
TERRE SYMBOLIQUE
ET DE CRÉATION





Ces politiques publiques ci-dessus énoncées sont forcément transversales. Elles participent aux émergences citoyennes, elles tissent du lien à l'échelle du territoire provincial et au-delà. L'éducation et la recherche, l'innovation, ne peuvent se construire qu'avec des jeunes générations ouvertes aux échanges, au dialogue, à la curiosité.

Il faut également rappeler que ces politiques publiques ne doivent pas, sous peine de restriction budgétaire, être soumises à l'unique tyrannie des chiffres.

Les critères d'aide et d'évaluation doivent être clairs et lisibles, ils doivent, toujours, être basés sur une approche qualitative des projets, des réseaux, des rencontres. Avec, à l'esprit, leurs liens avec les populations des quatre communes concernées. La relation doit être privilégiée dans les engagements auprès des citoyens.

Les politiques culturelles participent à la construction de nos référents essentiels, à la construction de ce qui fonde nos identités, individuelles et collectives.

Il y a des gens, ici et là qui se disent « des îles ». Qui le clament, qui le chantent, qui le revendiquent. Ils ont toute légitimité à le faire. Au nom de leur histoire, de leurs rencontres, de leurs certitudes. Au nom de ces îles qui sont en eux.

Qu'ils soient nés à Nengone (Maré), Toka (Tiga), Drehu (Lifou) et Iaii (Ouvéa) ou ailleurs, qu'ils aient choisis d'y vivre ou pas, qu'ils soient ailleurs par obligation ou volontairement, ils peuvent se dire « des îles ».

N'oublions jamais qu'ils peuvent aussi ne pas le dire... Ils en ont le droit, comme ils ont toute légitimité à composer d'autres sentiments d'appartenance. Mais le fait est là et il est singulier : des milliers « des îles » se disent « des îles », avec force et fierté. Qu'ils continuent à sourire à l'avenir, à s'ouvrir à l'autre et à refuser les replis et les crispations. Tant d'exemples dans le monde de sentiments identitaires se cristallisant dans les exclusions doivent en permanence nous alerter...

Quand l'individualisme engendre ce « tout à l'égo » ; quand le consumérisme annule toute autre valeur que monétaire... la province des îles Loyauté peut devenir une addition de vouloirs individuels et non un sens commun.

Elu(e)s, acteurs culturels et culturels, coutumiers, religieux(ses), associations, commerces de proximité, services publics, artistes...

Chaque acteur participe à la construction du territoire provincial, véritable fabrique de lien social.

Les sentiments d'identité kanak et « des îles » en particulier, hier nappés d'humiliation, sont aujourd'hui tranquillement vécus. Ils se tissent aujourd'hui à d'autres appartenances et identifications qui font des « îliennes et îliens », des hyper-mobiles et des hyper-branchés.

Basée à la fois sur des héritages et sur des projets, cette identité kanak « des îles » est apaisée et ouverte.

Enracinement ET ouverture. En dialogue avec les autres cultures, au nom de leur égale dignité. Prouvant que la culture kanak tout autant que les cultures dites savantes, touche à l'universel.

Texte original : Albert Sio

Direction artistique et mise en page :
Trait d'union Pacifique

Impression :
Graphoprint, en 1 000 exemplaires

Editions de la province des îles Loyauté

Remerciements à :

Le Président Néko Hnepeune, la Présidente de la commission culture et les membres de la commission, l'équipe de la DCAC et sa directrice, les managers de la province des îles Loyauté, les Mairies (Maré, Lifou et Ouvéa), la mission des affaires culturelles de l'état, l'Université de la Nouvelle-Calédonie, toutes les autorités coutumières, religieuses et les associations culturelles et culturelles.

PROVINCE DES ILES LOYAUTE
Direction de la Culture et des Affaires Coutumières
BP 50 WE - 98820 LIFOU
Téléphone : 45 52 14 / Télécopie : 45 52.07





Peinture «Dialogue» de Jian

CHARTRE

DE POLITIQUE CULTURELLE
POUR LA PROVINCE DES ÎLES LOYAUTE

UNE AMBITION CULTURELLE



Province des Îles Loyauté

